Lang
Gram

BIBLIOTHEQUE CANADIENNE

LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA

PAR

BENJAMIN SULTE

LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY, EDITEUR
—
1898

BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE

LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA

PAR

BENJAMIN SULTE

LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY, EDITEUR
1898

LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA

Le présent travail est absolument historique ; il n'a rien du caractère d'une dissertation sur des points de grammaire ou autres, qui intéressent la linguistique ou les auteurs de dictionnaires. Nous dirons de quelles parties de la France notre langage a été importé, en quoi il consistait, ce qu'il est devenu à travers les événements de deux siècles écoulés, et comment il est arrivé au point où nous le voyons aujourd'hui.

Nous montrerons qu'il a pris une teinte uniforme dès la fin du XVIIe siècle et s'est depuis conservé admirablement, avec une force suffisante pour inspirer le respect ; et, quant à l'avenir, il y a lieu de croire qu'il se maintiendra convenablement parmi les idiomes marquants du monde entier.

Si, après 1760, notre langue s'était corrompue, son histoire n'appartiendrait qu'au passé, mais elle s'est élevée et compte au premier rang parmi les choses qui nous caractérisent à l'heure qu'il est.

Cette langue étant le français, il y a pour nous un juste orgueil à proclamer sa valeur.

***

Depuis deux mille ans, nous avons fait usage d'une langue presque toujours en transformation. Avant César, le pur celte ; vers l'an 400, le latin dominait ; vers 900, le germain eut son tour ; après 1000 le français conquit l'empire. Le latin a bien régné sur nous mille ans ; il est aujourd'hui défunt. Les druides n'avaient pas d'écriture. L'élément celtique, dans notre langue actuelle, est difficile à saisir. Clovis, avec ses Francs venus de la Germanie, mêla la langue saxonne aux débris du celte et à la vivace expression latine, vers l'an 500 de notre ère. Charlemagne, en 800, faisait fleurir cette langue parmi nous. De tout cela est sortie la forme appelée romane, qui est devenue le français actuel.

La métamorphose du latin en français s'opéra en dissolvant le celtique, le tudesque, le grec et un infime élément de scandinave. Le latin domine toute la langue française ; en-

suite vient le germain. Le grec entre dans la partie scientifique. Le celte a perdu presque tous ses mots, mais il a laissé une forte marque dans le génie de la nouvelle langue. " Si nous sommes grecs par l'art et la science, nous sommes restés gaulois par notre prononciation et par le côté le plus original de notre esprit " (1).

Consultons un Anglais instruit, le révérend James Roy, de Montréal qui, après un séjour prolongé au Canada, n'hésite pas à se prononcer sur les principaux points que nous aurons à examiner tout à l'heure.

" Les premiers Candiens sont venus des côtes nord et ouest de la France, principalement de la Normandie et du Poitou. Connaissant ces sources, le caractère et la position sociale de ce peuple à l'époque de son émigration, nous pouvons rattacher le langage parlé par les colons du Canada à celui de leur pays natal, tant autrefois qu'aujourd'hui.

" Après la conquête des Gaules par Jules César, la basse latinité de ses soldats, mêlée

(1) A. Hardy : *Les origines de notre langue.*

à un élément celtique presque imperceptible et à une plus grande somme de mots teutons, se développa au nord de la ligne qui va de la Rochelle à Grenoble, et forma la langue d'oïl. Celle-ci, à son tour, se subdivisa en quatre dialectes principaux : normand, picard, bourguignon, et français, ou de " l'Ile-de-France " (avec Paris pour chef-lieu). Après 1200, le dialecte de l'Ile-de-France prit le pas sur les autres, d'abord dans les actes officiels, puis dans la littérature, tandis que le normand dégénérait en un simple patois. L'abandon définitif des restes du latin, dans le XIVe siècle, marque la division entre le français ancien et le moderne. La langue française du XVe siècle est complète ; dans le XVIe, vers le temps où le Canada fut découvert, le français devint le langage de la cour, du palais et de la littérature, de la Seine à la Loire. Pendant quatre siècles et plus, le normand avait été assujetti au français grandissant... Au temps de l'établissement du Canada, la langue parisienne était moins correcte que celle de la région d'où sortit la masse des premiers Cana-

diens. L'examen des classiques de l'âge le plus brillant de la littérature française démontre que ce que l'on regarde à présent, parmi les Français du Canada, comme ayant dégénéré en patois, était la prononciation adoptée immédiatement avant et pendant la période la plus célèbre du théâtre français."

Le normand, le picard et le français (Ile de France) composent les neuf dixièmes de la langue des Canadiens-français et le dernier dixième est du bourguignon.

***

Le commerce a été l'inspirateur des découvertes géographiques dans toutes les parties du monde. Les malouins ont de cette manière trouvé la route du Saint-Laurent pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique, mais comme les Bretons ne possèdent rien des vertus propres aux cultivateurs, aucun d'eux ne s'est établi en Canada—par conséquent le langage breton n'y a jamais pris racine.

Nos premiers défricheurs sont venus du Perche, de la Normandie, de la Picardie et de

la Beauce, entre les années 16 33 et 1663, parce que le commerce des fourrures se faisait avec ces provinces.

A partir de 1662 et jusqu'à 1672, le Poitou, la Rochelle, la Gascogne même ont fourni tous ensemble un contingent un peu plus fort que le premier. De 1632 à 1672, la Touraine et Paris (avec ses environs) contribuèrent une certaine part au peuplement de la colonie. Le commerce de 1662 à 1671 s'était porté sur la Rochelle, abandonnant Dieppe et Rouen.

Ainsi, voyez la carte et suivez les noms des localités à mesure que nous les nommerons : Abbeville, Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Dieppe, Rouen, Caen, Cherbourg, Evreux, Nantes, Alençon, tout le Perche et la Beauce, l'Ile-de France, Blois, Angers, Tours, Poitiers, La Rochelle, toute la Saintonge avec l'Angoumois, Bordeaux et quelques endroits de la Guienne.

Les Canadiens sont venus, sans presque aucune exception, de cette large et longue bande de terrain qui était et est encore aujour-

d'hui, une contrée de cultivateurs par excellence, parlant la même langue, et différant sur une foule de points avec les populations situées en dehors de leurs territoires.

Tout le sud et l'est de la France nous sont étrangers. La Bretagne pareillement. Il s'en suit que le langage de ces trois vastes régions nous est inconnu.

La Bretagne parle une langue incompréhensible. Le sud, avec sa langue d'oc, nous échappe tont autant que le gallique des Bretons. L'est a bien des mélanges qui auraient pu influencer notre idiome, mais c'est à peine si nous avons eu trente famille de ce côté. Par exception à tous nos cultivateurs ou "habitants," ces dernières familles étaient adonnées à l'industrie et vinrent, pour la plupart, au XVIII siècle, du Dauphiné, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, trois provinces qui possèdent le meilleur langage de tout l'est de la France.

Pour arriver à comprendre les origines de notre peuple il nous a fallu dresser des tableaux qui rempliraient un volume si on les

imprimait. Le résultat de cette étude sert de base à tout ce que nous avons à dire concernant la langue française parmi nous.

N'oublions pas que, en 1673, Louis XIV arrêta l'envoi des colons au Canada, de sorte que les six mille âmes qui s'y trouvaient alors étaient venues dans l'intervalle des quarante dernières années, ou étaient nées sur les bords du Saint-Laurent.

Il va sans dire que le roi ne défendait pas de se fixer dans la colonie—il se contentait de ne plus aider l'émigration. Par conséquent, un petit nombre de familles vinrent après 1673 mais les guerres que nous avons eues, presque sans interruption, de 1684 à 1760, arrêtèrent bientôt ce faible courant.

Les femmes venues de France et sachant écrire sont assez nombreuses. Les écoles de filles datent de 1639 et ont toujours été bien suivies. Les garçons ne paraissent pas avoir eu d'école durant tout le régime français, sauf certains moments où l'on essaya d'en établir à Québec et à Montréal, sans beaucoup de succès.

***

La mère Marie de l'Incarnation écrivait vers 1670 qu'il y avait dans la colonie un mélange de plusieurs provinces de France et cependant, ajoute-t-elle, " on ne saurait distinguer le parler d'aucune d'elles dans les canadiennes."

La Potherie en 1700 et Charlevoix en 1720 disent la même chose.

" J'avais peine à comprendre, raconte (en 1680) le récollet Chrétien Leclercq, ce que me disait, un jour, un grand homme d'esprit—que je serais bien surpris de trouver en Canada d'aussi honnêtes gens (gens de bonne compagnie) ; qu'il ne connaissait pas de province du royaume où il y eût, à proportion, et communément, plus de fonds d'esprit, de pénétration et de politesse.... Il nous ajoutait que nous y trouverions même un langage plus poli, une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent. Mais il est vrai que, quand je fus sur les lieux (en 1675), j'ai reconnu qu'on ne m'avait rien flatté, la Nouvelle-France étant en cela plus heureuse que les pays

nouvellement établis dans les autres parties du monde."

M. de Parieux, dans un article sur l'unification des monnaies, qui a été lu et admiré par toute l'Europe en 1870, cite certaines dispositions de nos lois à cet égard, et il a le soin d'observer qu'il donne le texte tel qu'il est, "dans le langage français du Canada." Eh bien ! ce texte est tout simplement le français le plus pur et le plus correct qui se puisse trouver. Il a de quoi tenir, du reste : nous l'avons emprunté aux lois que nous a données Colbert et, tel qu'il est, avec sa droiture d'expression et son sens net et clair, il a bonne mine à côté des phrases entortillées du temps présent ! Le français de Corneille dont il est frère et qu'il rappelle incessamment, se moque bien du langage à la mode d'aujourd'hui !

La Potherie, qui nous visita en 1700, écrivait : " On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de personnes de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes."

Il entend par " presque toutes les provinces," plusieurs provinces. Nous savons mieux que lui d'où venaient nos colons.

Charlevoix (1720) ajoute : " Les ajustements font bien à nos créoles (1). Tout est ici de belle taille, et le plus beau sang du monde dans les deux sexes. L'esprit enjoué, les manières douces et polies sont communes à tous, et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées. Les Canadiens, c'est-à-dire les créoles du Canada, respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie et nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent."

L'abbé Pierre-Joseph Thoulier d'Olivet, célèbre grammairien, membre de l'Académie, disait, vers 1730 : " On peut envoyer un opéra en Canada, et il sera chanté à Québec note pour note et sur le même ton qu'à Paris; mais on ne saurait envoyer une phrase de con-

(1) Qui est né dans une colonie.

versation à Bordeaux et à Montpellier et faire qu'elle y soit prononcée syllabe pour syllabe comme à Paris."

Une observation qui est de notre temps :

" Que le Canada, dit Bibaud jeune, ait été autrefois le pays du beau langage français, c'est ce dont il n'est pas permis de douter, tant les témoignages, à ce sujet, s'offrent en foule et se pressent...

" Et si l'on n'est point encore convaincu, ajoute-t-il, on ne peut mieux faire, sans doute, que de donner pour arbitre à tous ces témoins graves le savant voyageur suédois Kalm, contemporain et ami intime du comte de La Galissonnière, notre gouverneur en 1748. Kalm n'a pu comploter avec les auteurs pour tromper la postérité :

" Les dames et demoiselles du Canada et particulièrement celles de Montréal, sont très portées à rire des fautes que font les étrangers en parlant. En Canada, la langue française n'est guère parlée que par les Français, car il y a rarement des étrangers, et les sauvages, naturellement trop fiers pour apprendre la

langue des Français, obligent ceux-ci à apprendre la leur. Il suit de là que les dames, en Canada, ne peuvent rien entendre d'un peu commun sans en rire."

Parler le français sans accent, c'est atteindre la perfection dans la tonalité du langage. La Mère de l'Incarnation, Leclercq, La Potherie, Charlevoix sont positifs à dire que les Canadiens parlent sans aucun accent.

La Bruyère écrivait en 1682 : " L'air de cour est contagieux ; il se prend à Versailles comme l'accent normand à Rouen ou à Falaise."

En effet, il y a l'accent de Normandie, l'accent du Poitou, etc. Nos ancêtres avaient donc épuré leur langue sous ce rapport dès 1670 ?

Tous ces accents s'étaient fondus en un seul—l'accent canadien, qui est moins " accentué " que ceux de n'importe quelle partie de la France. Avant 1760, nous avions perfectionné notre langage en lui donnant l'uniformité et en rejetant les défauts de termes, de patois, de locutions vicieuses.

***

Quand Vaudreuil et Lévis dictaient la capitulation de Montréal, que le général Amherst approuva le 18 septembre 1760, ils oubliaient d'y stipuler la protection de la langue française et, par là-même, ils ajoutaient aux éléments de faiblesse qui nous avaient fait succomber. Les circonstances, néanmoins, tournèrent en notre faveur. Le gouvernement britannique fut cinquante ans avant que de nous envoyer des masses de colons, de sorte que la langue anglaise ne pouvait nous envahir. Les affaires publiques se traitaient en français comme autrefois. Les gouverneurs, les juges, les fonctionnaires écrivaient le français. Le traité de Paris, 1763. avait beau être muet sur ce point, les choses n'en continuaient pas moins leur marche. Sur le nombre de colons écossais et anglais qui s'établirent dans le Bas-Canada avant 1815, on peut affirmer que la moitié a fourni une descendance de langue française. Nous les absorbions.

En 1766, le roi d'Angleterre, Georges III, envoie des instructions formelles à son repré-

sentant au Canada, le gouverneur Murray, pour l'autoriser à prendre comme jurés des Canadiens-Français, et il indique que lorsque les difficultés ou les poursuites seront engagées entre deux parties dont l'une sera canadienne-française le jury devra être composé d'Anglais et de Français, et qu'il sera uniquement formé de Français, si les deux parties en cause appartiennent à cette nationalité.

Les décisions judiciaires seront rendues en français et en anglais.

Il ne pouvait en être autrement, car on se fût exposé à émettre un jugement dont le texte eût été incompréhensible pour les intéressés.

En 1773, le rapporteur d'un projet de loi pour la province de Québec, Marriott, impitoyable envers les Canadiens, comme l'histoire l'a remarqué, déclare nettement que les lois doivent être imprimées dans les deux langues.

L'Acte de Québec (1774) ne mentionne rien quant à la langue, et ce silence a toujours été compris comme un acquiescement à la pratique suivie depuis 1760.

En 1777, une ordonnance émanant du conseil législatif, réuni en vertu de l'acte de Québec, décide que les lois seront portées à la connaissance du public, par l'insertion dans la *Gazette de Québec* en langue française.

La *Gazette de Québec*, commencée en 1764. était l'officiel du temps et publiait toutes pièces dans les deux langues.

On imprimait, en 1791, la liste des anciennes archives françaises dans les deux langues, conformément à une ordonnance de 1788, et les exemplaires de ce volume publié chez John Neilson, à Québec, sont aujourd'hui fort recherchés des bibliophiles.

Ces indications n'établissent-elles pas que la langue française était reconnue même officiellement, malgré le silence du texte du traité ?

La force des circonstances condamnait à faire cette reconnaissance. Il n'en est pas moins vrai que certains Anglais cherchèrent par divers moyens à s'y soustraire, mais ils durent céder, et leur mauvais vouloir n'a fait qu'enraciner plus profondément au cœur des

Canadiens-Français l'amour de la langue de leurs pères.

On n'a pas d'exemple qu'une nation victorieuse impose aux vaincus l'obligation d'abandonner leur langue pour parler celle du vainqueur. Cette condition serait illusoire, parce qu'elle est, immédiatement, d'une réalisation impossible en fait. Il n'y a que le temps qui permette, avec l'immigration et l'accroissement de population de la nation conquérante, d'obtenir un résultat semblable. Et l'histoire nous prouve que souvent, c'est le peuple soumis qui a imposé à ses vainqueurs sa langue et ses usages. L'Angleterre conquise par les Normands a forcé en peu de temps les barons français à adopter l'usage de la langue saxonne et n'a retenu qu'un petit nombre d'expressions normandes.

En Pologne même, malgré la rigueur draconienne avec laquelle les Russes traitaient cette malheureuse nation, il a fallu longtemps pour faire prédominer la langue russe en dehors des services administratifs.

Le dernier bien qui reste aux nations con-

quises, celui qu'on ne peut leur ravir complètement, c'est la langue qu'ont parlée leurs pères, celle que les enfants ont apprise sur les genoux de leur mère.

Est-il vrai, comme on le dit, que la langue française ait dégénéré subitement après la conquête ? Nous en doutons fort.

Le sens commun veut qu'il s'écoule au moins deux générations avant que les hommes n'oublient assez la valeur des mots de leur langue pour la corrompre. Un habitant qui, en 1760, parlait de telle manière, n'a pas dû changer son langage, dix, quinze ou vingt ans après, alors que cela n'était nullement nécessaire. La classe instruite nous avait quitté, c'est vrai, mais elle n'a pas emporté la langue dans ses bagages. Le gouvernement britannique nous priva d'écoles, et cela dut influencer l'instruction de la seconde génération, de 1770 à 1790, à peu près ; en d'autres termes, la lecture et l'écriture subirent une dépression. Mais est-il croyable que la langue parlée s'oublia et que des mots étrangers, patois ou anglicismes, firent invasion dans

nos campagnes ? Qui ne voit que cela est erroné, puisque ces mots de patois nous sont inconnus, et qui ne sait que les Anglais (quelques rares commerçants établis dans les villes) étaient trop nouvellement arrivés pour exercer le moindre empire sur une population compacte, toute chaude de ses traditions, et qui, à cette époque, voyait sortir de son sein cet admirable clergé national auquel nous devons tant ? Que penser aussi des prêtres français, tous hommes de hautes études, que la révolution française nous procura (en les chassant) et qui furent tous placés à la tête de nos principales institutions ? C'était aussi l'heure où nos collèges entraient dans la grande voie d'enseignement, c'était le début si remarquable de nos luttes constitutionnelles. Où trouverons-nous donc les preuves de l'assertion que notre langue avait dégénéré !

Il nous semble que, en cela comme en plusieurs autres choses, nos contemporains donnent trop de poids aux dires de quelques voyageurs peu éclairés, ou préjugés, qui alors,

ainsi que de nos jours, croyaient entrevoir la décadence de notre idiome.

***

La constitution de 1791 nous donnait une chambre élue par le peuple, un conseil nommé par la couronne, pas de ministres, car le gouverneur était à lui seul tout le corps exécutif.

Le premier parlement s'ouvrit en 1792. La première séance montra que les Anglais voulaient l'abolition de la langue française. "Une discussion violente ne tarda pas à s'engager, dit M. Blain de Saint-Aubin. Il s'agissait d'élire un "orateur" ou président, et M. J.-Antoine Panet fut proposé. La principale chose que lui reprocha l'un de ses adversaires, M. Richardson, fut sa connaissance imparfaite de la langue anglaise. " Est-ce parce que les Canadiens ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits ? " riposta M. Joseph Papineau, père de Louis-Joseph. Messieurs Bédard et Panet soutinrent, après lui, les arguments suivants, qui ont aujourd'hui la même force qu'en 1792 :

" Dans les îles de la Manche, attachées à l'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant (sept siècles), la langue française a toujours été et est toujours en usage.

" Pendant plus de trois siècles après la conquête de l'Angleterre par la Normandie, la cour, la robe, l'église, les tribunaux et la noblesse, tout parlait français en Angleterre.

" La Grande Charte est rédigée dans cette langue."

Après de longs débats, M. Panet fut élu. Mais sur la proposition de dresser le procès-verbal de l'Assemblée dans les deux langues, le parti anglais souleva de nouvelles objections. M. de Lotbinière prit le soin de les réfuter, et les solides raisons qu'il fit valoir auront de l'actualité toutes les fois que pareille tentative sera renouvelée dans notre législature :

1°. Le bill de Québec, qui réglait le gouvernement du Canada (1774) et celui qui fut adopté en 1781 par les Chambres d'Angleterre, ne comportent point que nos lois seront rédigées uniquement en anglais.

2°. Les Canadiens, étant électeurs, ont droit d'exiger que les mesures politiques qui les intéressent soient portées à leur connaissance dans la langue qu'ils parlent.

3°. Ce n'est point l'uniformité du langage qui assure la fidélité d'un peuple, et les Canadiens ont prouvé leur fidélité à la couronne anglaise en plus d'une circonstance.

" Le discours de M. de Lotbinière fit son effet ; on nomma un traducteur de l'assemblée législative. La langue française continua d'être employée dans la législature et les cours de justice."

Lord Durham, haut commissaire de la couronne envoyé au Canada, en 1839, pour étudier l'état politique de cette colonie et trouver les moyens de réduire ou museler l'élément français, s'est acquitté de sa tâche avec conscience et habileté. S'il ne nous a pas écrasés ce n'est pas sa faute. Toutefois, tenons-lui compte des bonnes paroles que la vérité a fait jaillir comme naturellement de sa plume :

" La négligence soutenue du gouvernement

anglais laisse la masse des Canadiens-français sans aucune des institutions qui les pourraient élever dans l'ordre de la liberté et de la civilisation. Ce gouvernement les a privés des ressources de cette nature et sans leur conférer les institutions du self-government. Quoiqu'il en soit, l'assertion généralement répandue que toutes les classes de la société canadienne-française sont également ignorantes est tout-à-fait erronée.

" J'incline à croire que la plus grande somme de raffinement intellectuel, de la pensée dans l'ordre spéculatif, et de connaissances que puisse procurer la lecture, se trouve, sauf quelques brillantes exceptions, du côté des Canadiens-français."

Voilà près de soixante ans que ce qui précède est écrit. Nous étions alors sous les ordres du vainqueur depuis quatre-vingt ans déjà, luttant chaque jour pour échapper à la mort nationale, pour prendre notre place au soleil. Dix ans après la visite de lord Durham, nous avions 108,000 enfants aux écoles ; en 1870, il y en avait 217,000. Dans cet intervalle,

nous avons conduit à bonne fin nos projets de réformes politiques. Il n'est point de nation chez qui la presse périodique ait fourni une plus noble carrière, et l'histoire ne nous enseigne rien de plus beau que les luttes de nos parlements où se décidèrent le sort des soixante-dix mille abandonnés de 1760, aussi il n'est pas de témoignage qui soit plus flatteur pour nous que celui de lord Durham, le moins suspect des Anglais.

***

Le parlement de Londres passa un bill pour fondre les provinces du haut et bas Canada dans une seule administration. Voici comment M. Blain, déjà cité, raconte ce qui se passa à l'égard de la langue française :

" Grâce à une erreur qui n'était certainement pas involontaire de la part des législateurs de Londres, l'acte d'union des Canadas, en 1840, déclarait que la langue anglaise serait la langue officielle des chambres canadiennes, sans toutefois proscrire formellement la langue française. Cette clause de l'acte impérial ne manqua pas d'alarmer les représentants

canadiens-français, et dès la première session du nouveau parlement, de juin à septembre 1841, M. Etienne Parent présenta un bill ordonnant la traduction des lois et autres documents publiés en langue française, et autorisant l'usage de cette langue dans les délibérations parlementaires. Le bill de M. Parent fut adopté, et tout alla bien tant que M. Cuvillier occupa le siège de l'orateur, mais au mois de décembre 1844, sir Allan McNab était appelé au fauteuil, et l'un de ses premiers actes fut de refuser une motion qui lui était présentée en français, prétendant que l'usage de cette langue était interdit par l'Acte d'Union de 1840. Ce fut alors que l'honorable Denis-Benjamin Papineau présenta une adresse qui se trouve au long dans les procès-verbaux de la chambre et qui, chose assez frappante, est bâsée presqu'en entier sur les trois arguments soutenus, cinquante ans plus tôt, par M. de Lotbinière. L'adresse fut adoptée, les délibérations continuèrent dans les deux langues, et quatre ans plus tard, en 1848, un acte impérial abrogeait la malen-

contreuse section de l'acte d'Union de 1840. Le même acte (1848) donnait au parlement canadien toute liberté d'établir à cet égard les règlements qu'il jugerait les plus convenables." L'Acte Fédéral de 1867 a maintenu cet état de choses.

***

Il y a un mot dont personne ne semble comprendre le sens—c'est "patois". On l'emploie pour signifier une foule de choses qui devraient s'exprimer autrement.

Bescherelle le définit : " Le langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province. Les patois sont les vestiges, les restes plus ou moins altérés des idiomes primitifs qui ont concouru à la formation d'une langue. Chaque province a son patois : le patois bourguignon, gascon, etc.

" Se dit quelques fois des étrangers dont on n'entend point la langue :

—J'ai dîné avec des Allemands, mais ils ont toujours parlé en leur patois, je n'ai pu rien comprendre.

Ces dernières paroles sont communément dans la bouche des gens de langue anglaise, lesquels ne comprenant pas le français, ou n'en ayant qu'une connaissance assez vague, nous accusent de faire usage d'un patois.

En ce qui concerne les Français, ceux-ci relèguent dans la catégorie des patois tous les mots de la langue littéraire du XVIIe siècle qu'ils ont perdus mais que nous avons conservés.

On ne parle aucun patois en Canada. Chacun des mots dont nous nous servons se retrouve dans le dictionnaire de l'Académie ; nous n'avons ni l'accent parisien ni l'accent incompréhensible de la plupart des provinces de France : nous parlons *franc*, comme c'est la coutume en France dans la bonne compagnie et sur la grande scène française. Inutile de dire que tous les paysans canadiens ne sont pas versés dans les finesses du beau langage, pas plus que ne le sont les paysans de l'Europe, et sur ce point encore, nous ne craignons point la comparaison !

Pourquoi n'avons-nous pas de mots de patois ?

Dans les premiers temps (XVIIe siècle), l'influence des directeurs et directrices de nos institutions publiques a été décisive. Ecoles, hôpitaux, séminaires, cures, avaient à leur tête des hommes et des femmes très-instruits, venant de toutes les parties de la France et qui, en très peu de temps, eurent fondu les accents de leurs administrés en un seul corps où domina, nécessairement, le normand, mais où l'accent des bords de la Loire, prit aussi une belle part. Ces professeurs, ces prêtres, apprenaient aux petits Canadiens à bien parler, à bien prononcer, à bien saisir le génie de la langue française. Quelles conditions plus favorables peut-on exiger pour atteindre à l'uniformité et à l'exactitude du langage chez le peuple ?

Mais, dira-t-on, prétendez-vous que le Canada présente la merveille de l'uniformité du langage et de l'accent ? Sans doute ! Rien de plus facile que de le constater. De Gaspé à Prescott, il ne varie pas, et, ce qui est au moins aussi curieux, c'est que, à l'ouest de la province d'Ontario, dans le comté d'Essex, par

exemple, où nos gens sont si nombreux, le langage est le même que sur les rives du Saint-Laurent et de l'Ottawa. Il est le même dans les Etats-Unis, partout où nous nous sommes répandus.

Comment expliquer un fait en apparence si étrange ! Tout naturellement. Il remonte aux débuts de la colonie ; il suit ses développements et son histoire.

C'est le groupe normand qui est arrivé le premier. Les percherons suivirent de près et plus nombreux. Entre eux, il n'y a pas de différence bien notable. On connait, par l'histoire de France, que le normand est absorbant. Il a dû s'imposer sans retard. Lorsque d'autres provinces françaises nous ont envoyé, à leur tour, des familles, la place était prise quant à l'accent ; le langage ne s'est modifié que sous le rapport des termes, des locutions et cela pour enrichir le fond normand.

Nous avons l'uniformité et la pureté du langage populaire. L'*habitant* parle comme l'artisan, avec cette différence en sa faveur, qu'il s'est tenu à l'écart des anglicismes.

Les jeunes gens de la campagne, dès qu'ils viennent en contact avec des personnes instruites, modifient leur langage, en mettant de côté les quelques locutions purement locales, ou autres, qui contrastent avec les exigences de la langue étudiée. Il en coûterait peu d'exploiter ces éléments ; ce ne sont pas tous les peuples qui peuvent recruter ainsi du haut en bas de l'échelle sociale.

Depuis vingt ans il nous arrive des immigrants français, la plupart artisans. Avant cela nous avions été cinq bons quarts de siècle avant d'en voir aucun. Plus d'une fois on nous a arrêté, dans la rue, pour interprêter des Français nouvellement arrivés ici. Nos gens ne les comprenaient qu'à moitié. Un maçon déclarait avec emphase qu'il parlait " francé " que les Canadiens ne le pouvaient comprendre, que c'était déplorable, etc. Il n'avait pas dit une phrase dans son patois que nous nous trouvions interloqué à notre tour. Au milieu de termes français, des expressions qui ne sont pas dans le dictionnaire se heurtaient, s'emboitaient bout à bout et

nous faisaient songer à ces mots de deux ou trois lignes que les Anglais écrivent pour exprimer toute une phrase en langue sauvage. Nos gens " télescopent " un peu leurs mots, mais ils ne poussent jamais l'élision aussi loin, et du reste ils n'ont pas à leur service cet accent mâchonné, ni toutes ces tournures étranges. Il en résultait qu'ils ne comprenaient pas le maçon. Ce qui nous amusa infinement, c'est que celui-ci comprenait les Canadiens-français tout en s'écriant qu'ils ne parlaient pas français !

Le préjugé joue dans ce monde un rôle énorme. La plupart des " Français de France " qui nous visitent, entendant des sons qui rappellent la Normandie, concluent, sans examen, comme M. Duvergier de Hauranne, que nous parlons " un jargon normand qui a gardé tout l'accent du terroir."

Le mot " jargon " dépasse la mesure. Nous n'avons ni Breton bretonnant, ni Gascon gasconnant, ni grasseyeurs, ni chanteurs.

Cet accent du terroir normand dont parle M. Duvergier, se réduit à fort peu de chose.

Il n'en est pas moins vrai que celui qui règne ici est plus rapproché du normand que de tout autre.

Après, vient celui du Poitou et du pays de Chartres.

Il faut se rappeler que notre principal groupe n'est pas originaire de la Normandie. L'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, l'Angoumois, le pays de la Rochelle nous ont donné la masse de nos fondateurs de famille. Nous sommes sortis en grand nombre des Charentes. Au nord et à l'ouest, la Picardie, la Normandie, le Perche ont contribué par un fort contingent. En second lieu, le Maine, les environs de Paris sont à citer.

Nous n'avons rien qui ressemble au langage des Jerseyais.

Les Acadiens ont un accent à eux. Nous n'avons point de parenté avec cette autre colonie française.

" Plus de vingt auteurs ont affirmé, les uns après les autres, écrit M. Blain de Saint-Aubin, que les Canadiens parlent le patois normand. Je connais très-bien ce patois, que

l'on parle aussi dans les environs de Rennes, en Bretagne (où je suis né) et jusqu'au bord de la mer, c'est-à-dire jusqu'à Saint-Mâlo et Brieux, et je puis vous garantir qu'il est beaucoup plus patois, c'est-à-dire plus incorrect que le langage des "habitants" canadiens les plus illettrés. En voulez-vous une preuve ?

"Va cri mon coute que j'ai laissé sur la hêche au bas du clos."

"Huche le monde dans la prée et sorte leu s'y un pichet de piot."

Cela veut dire :

"Va chercher mon couteau que j'ai laissé sur la barrière au bout du champ."

"Appelle les hommes qui travaillent dans la prairie et porte leur un pot de cidre."

"Je remarque, pourtant, un mot usité dans le Bas-Canada, c'est "cri," voulant dire "aller chercher" par corruption du verbe "quérir," mais cette locution est employée dans plusieurs parties de la France. Des rapprochements plus nombreux démontreraient que vous n'êtes pas originaires de la Bretagne mais de Normandie."

Nous ajouterons que les Canadiens mêlent volontiers champs, clos, prairies ; qu'ils disent aussi " le monde " pour les hommes, les gens; huche pour appelle (peu fréquent) mais qu'ils ne connaissent ni coute, ni pichet, ni piot.

Pichet est un vieux mot français dont les Anglais ont fait pitcher.

M. Francisque Michel s'est imposé la tâche de parler du " patois canadien " devant l'Institut de France. Ce qu'il a inventé de faussetés et de ridicules pour nous peindre est incroyable, mais le pauvre homme se dénonce lui-même bien naïvement en disant qu'il a conversé avec les gens qui pouvaient le moins l'instruire : un cocher, un ouvrier, un journalier, un épicier. Si nous allions juger de la langue française par celle du peuple de Paris ou des campagnes, en ayant soin de ne consulter que ces classes, on se moquerait de nous et à bon droit. Le cocher de M. Michel avait beau *écardir* son cheval, le *pouriou* n'était plus *véloce*. Un Canadien lui a dit : "M'sieu, j'entends pas *l'anglois*." Quel accent a donc M. Michel qu'on a pu le prendre pour un *anglois* ?

La rage de donner du nouveau aux lecteurs pousse les écrivains jusqu'aux dernières limites de l'invention. Voici, par exemple, un journaliste (du *Figaro*) qui veut qualifier la conduite de ces députés dont les idées politiques sont toujours un sujet de mystère, à cause du soin qu'ils prennent de n'être ni avec l'opposition, ni avec le ministère, ni avec les indépendants—ni chair ni poisson, députés flottants, en deux mots. "Ce sont des *marieux*, selon le terme dont se servent les Canadiens dans leur patois, pour qualifier ces sortes de personnages."

Dix francs de récompense à celui ou celle qui ont entendu ce mot sortir de la bouche d'un Canadien !

M. Kawalski prétend avoir entendu dire à une québecquoise : "Voilà ma flotte qui dévale,"—ce qui signifierait : "Ma famille passe." Ce pianiste a tellement mal compris ce qu'il a vu qu'il ne dit jamais rien selon la vérité ou le bon sens. Par exemple, il raconte que les Canadiens chantaient la *Marseillaise* dans un concert pour faire fâcher les Anglais.

Il ne sait pas que jamais ces couplets ne sont chantés que sur la demande expresse des Anglais qui en raffolent. Quant à nous, la *Marseillaise nous est bien indifférente* !

M. Ampère visita, il y a quarante cinq ans, les bords de notre fleuve. Un jour qu'il avait entrepris de gravir la montagne de Montréal il perdit sa route et, raconte-t-il, " une bonne femme, occupée à jardiner, me dit avec un accent de cordialité et très normand ; *Montais, m'sieu il y a un biau chemin.*" Il ajoute " Ainsi qu'on vient de le voir, l'accent qui domine à Montréal est l'accent normand."

Nos paysans ne disent pas *montais* mais *montez.*

La contraction (*m'sieu*) se rencontre dans toutes les langues, du moment où l'on fait parler le peuple. M. Ampère a fréquenté à Québec l'historien Garneau, à Montréal sir Louis Lafontaine, et partout notre société la plus relevée. Qu'avait-il besoin d'aller chercher notre langue dans une classe où jamais on ne va faire de telles études, sauf chez les races anciennes qui ont perdu la leur.

Le *biau* chemin est une invention.

Quelques rares Jerseyais qui ont remonté jusqu'à Québec se servent seuls de ce terme, au grand plaisir des Canadiens-français, qui s'en amusent.

Voici comment les Canadiens prononcent la phrase en question : "Montez, messieu, y'a un beau ch'min." On voit que la différence est grande—sur huit mots, M. Ampère en a faussé six !

***

Vers 1804, le grand poète irlandais, Thomas Moore, qui ne savait pas le français,mais qui se vantait de le parler, mentionne " la prononciation barbare des Canadiens."

Les Anglais sont-ils, plus que nous, en état de juger ces matières ? Le cas serait singulier.

L'ordinaire jalousie de race les prédispose contre nous. Le moins qu'ils puissent dire c'est que nous parlons mal le français. Les sept-huitièmes d'entre eux n'y entendent rien, mais leur opinion est faite.

Les plus connaisseurs, se sentant embarrassés, abandonnent les mots, le patois, et se ré-

criminent contre l'accent. Selon ces derniers, un prétendu accent parisien fait toute la loi —ce n'est pourtant pas celui que la bonne école conseillerait.

On a cité John Lambert, un officier anglais qui nous visita, en 1806 :

" Avant la conquête du pays par les Anglais, écrit-il, on y parlait, dit-on, la langue française aussi correctement qu'en France même. Depuis cette époque, les Canadiens ont introduit dans leur langage plusieurs anglicismes,et ils se servent de plusieurs tournures de phrases qu'ils tiennent probablement de leurs liaisons avec les colons anglais. Pour froid, ils prononcent *frette* ; pour ici, ils disent *icit* ; au lieu de prêt, ils disent *paré*. Ils se servent en outre de nombre de mots surannés que je n'ai pas présents à la mémoire. Ils corrompent encore le langage en prononçant la consonne finale en bien des mots, contre la coutume des Français d'Europe. Cela peut encore venir de la fréquentation des Anglais : autrement, on n'aurait jamais pu dire à leur louange qu'ils parlaient purement le français."

Si on eut dit à Lambert qu'il pataugeait, sa surprise eut été grande.

Frette pour *froid*, se prononce ainsi dans mille endroits de la France. Il est visible que nous ne l'avons pas inventé, ni emprunté des Anglais. Il en est de même pour *ici* que nos gens prononcent *icite* ; c'est un reliquat du vieux langage. *Paré* est une expression maritime qui veut dire *prêt* ; nos gens disent aussi *amarre ton chapeau* pour attache ton chapeau, *embarque en voiture* pour monte en voiture.Ce n'est pas l'anglais qui nous a valu ces expressions : elles sont venues de France avec cette partie de notre population adonnée à la vie de la mer. Chez un grammairien, elles auraient lieu de surprendre, mais non pas dans le peuple. Et remarquons bien qu'elles n'ont rien du patois, puisqu'elles sont françaises de point en point—mais seulement un peu mal appliquées.

Les mots surannés, hors d'usage, dont nous nous servons, sont tout simplement charmants. Ils donnent à notre conversation une teinte d'antiquité des plus jolies ; les hommes

instruits de l'Europe les comprennent et aiment à les entendre dans notre bouche.

Maurice Sand écrivait en 1860 : " L'esprit canadien est resté français, seulement on est frappé de la forme du langage, qui semble arriéré d'une centaine d'années. Ceci n'a certes rien de désagréable, car si les gens du peuple ont l'accent de nos provinces, en revanche, les gens du peuple parlent un peu comme nos écrivains du XVIIIe siècle, et cela m'a fait une telle impression, dès le premier jour, qu'en fermant les yeux je m'imaginais être transporté dans le passé et entendre causer les contemporains du marquis de Montcalm."

C'est presque mot pour mot ce que nous ont dit plusieurs Français. La forme de notre langage est perdue en France. Nous l'avons conservée, et cette chose ancienne devient une originalité. Plaise à Dieu que nous n'en ayons jamais de pire.

La consonne finale, dont parle Lambert, ne se fait sentir que rarement parmi nous. Un Canadien dira *endroite* pour endroit, *alphabete* pour alphabet, *juillette* pour juillet, *marti-*

nette pour martinet, et encore cela ne se rencontre pas partout.

La coutume des voyageurs est de saisir, çà et là, quelques expressions, et de les généraliser. Défions-nous de ce système.

Les termes impropres sont choses communes dans la bouche de tous les peuples du monde. M. Roy en relève chez nous quelques-uns qu'il attribue aux habitants, aux marins et aux ouvriers. Nous les avouons de bonne grâce.

On dira *tombe* pour remblai ou terrassement. A la Rivière-du-Loup (en bas), l'action de creuser une tranchée s'exprime par le verbe *clairer* ; à Rimouski, par *caler* ; aux Trois-Pistoles, par *vider*. A Montréal, on dit : *grenier à foin* ; à Québec, fenil, comme en France. Les deux timons d'une voiture sont appelés *travail*, au lieu de brancard. Dans quelques endroits, on dira *guides* et dans d'autres *cordaux*, pour désigner les rênes. *Bâtisse* est employé pour bâtiment ; *défunt* pour feu ; et *je ne puis*, pour je ne peux pas. On dit aussi *boucane* pour fumée.

Les meubles deviennent ménage, en place de mobilier.

Il y a vingt ans, plusieurs écrivains américains, anglais et français, avaient l'air de se donner le mot pour dire du mal de notre langage. Chaque semaine nous apportait un article de revue, un livre, une pièce de théâtre nous diffâmant sous ce rapport. La presse anglaise du Canada, indignée de cette croisade absurde, prit spontanément notre défense et fit taire ces gens doublement malappris. La protestation d'une dizaine de journaux anglais arrêta court les fabriques de mensonge. Tout aussitôt, une convention des écrivains canadien-français s'est tenue à Ottawa, donnant, sans l'avoir prémédité, une réplique écrasante à l'assertion de ces dénigreurs. Et la presse anglaise de recommencer la charge de plus belle.

Parmi les articles qui ont vu le jour en cette circonstance, il en est un fort remarquable d. à la plume du Révérend James Roy que l'on trouvera dans le *Canadian Illustrated News* du 27 octobre 1877. M. Roy a étu-

dié de près les choses, dont il parle, et il a une très-grande connaissance de notre langue.

Voici comment il s'exprime :

" Au Canada, nous avons une forme de langage français particulière à ce pays ; qu'on l'appelle dialecte ou patois, ou ni l'un ni l'autre, c'est ce qu'il n'est pas facile de décider. On regarde ordinairement un dialecte comme une branche locale d'un langage, distinguée des autres branches de ce même langage principalement par des traits de prononciation, et possédant une littérature dans laquelle ces particularités sont marquées par l'épellation. On prend pour patois un dialecte qui a perdu sa littérature et qui n'est plus qu'un idiome parlé.

" La langue que l'on parle au Canada possède une littérature, et une prononciation qui lui est propre ; mais cette dernière ne se fait sentir dans la littérature de ce pays par aucun signe d'épellation, de sorte qu'elle ne s'accorde pas avec la définition du mot dialecte. Cette prononciation est bien différente de celle que l'on trouve à Lyon ou à Orléans,

mais la langue française des bords du Saint-Laurent a une littérature, et aucune personne résidant loin du Canada,et lisant cette littérature, ne soupçonnerait l'existence d'une prononciation un peu diff rente de celle qui prévaut dans la meilleure société de France.

" Dans les Etats-Unis, l'anglais est parlé avec des singularités de prononciation, avec des idiotismes dont quelques-uns ne sont que des réminiscences, des souvenirs des vieux comtés anglais d'où sont partis les ancêtres de beaucoup d'Américains ; pourtant, nul ne songe à qualifier de dialecte ou de patois l'anglais parlé au-delà de la ligne 45. Le français de la province de Québec est précisément dans les mêmes circonstances ; il n'est, à proprement parler, ni un dialecte ni un patois ; il ne se divise pas, non plus, en branches ou dialectes. Diverses localités se servent bien de termes que l'usage a sanctionnés, et qui souvent ne franchissent pas ces étroites limites territoriales ; tout le pays se sert aussi de termes que la France d'aujourd'hui trouve incorrects mais qui étaient corrects autrefois ;

le français de Gaspé est, à tout prendre, le même que celui de Manitoba."

M. Chauveau écrivait, il y a quarante ans : " Nous avons les rudiments d'une littérature, à laquelle on ne manquera pas de nier toute originalité et toute couleur locale, parce qu'elle sera tout bonnement française, au lieu d'être iroquoise ; parce qu'elle s'avisera de parler d'autre chose que des sauvages : parce que, enfin, elle ne sera pas un éternel pastiche, comme ces fameuses traductions de poëmes qui n'ont jamais existé.

" Le langage des Canadiens les moins instruits est encore du français et du français meilleur que celui que parlent les paysans des provinces de France où l'on parle français. On ne saurait trop admirer la sottise de quelques touristes anglais et américains qui ont écrit que les Canadiens parlent un patois. Le fait est que, sauf quelques provincialismes, quelques expressions vieillies, mais charmantes en elles-mêmes, le français des Canadiens ressemble plus au meilleur français de France que la langue du Yankee ne ressemble à celle de l'Anglais pur sang."

La comparaison est, en effet, à notre avantage. Le descendant des colons de la Nouvelle-Angleterre nasille de toutes ses forces ; pour lui, c'est l'accent idéal. Outre cela, il s'est fait une langue indisciplinée en ce qui regarde la grammaire, en recrutant des expressions dans tous les lieux, bons ou mauvais. Il en résulte que les Anglais rougissent lorsqu'un étranger confond ce langage avec le leur. Si, au moins, ce goût et ce choix de mots restaient confinés dans le peuple, mais non ! il y a une littérature qui s'en alimente et qui est fort bien reçue aux Etats-Unis.

Avons-nous rien de pareil ? assurément, la réponse est facile.

Si un Anglais de bon ton se fait mettre à la gêne pour les excentricités de langage de ses *american cousins*, il est certain qu'un Français n'aurait pas honte de présenter quelque part ses cousins du Canada.

La lettre que nous prononçons le plus mal, c'est la première de l'alphabet. Nous lui prêtons souvent l'accent circonflexe, ce qui n'est plus de mode comme au temps jadis ; en

cela, cependant, nous ne faisons que reproduire le son normand, celui qui a été longtemps en vogue dans la société la plus raffinée de France.

Le Révérend M. Roy a fait l'observation qui suit : " Les trois sons qui distinguent le plus le langage franco-canadien sont ceux de la diphtongue *oi*, la syllabe *ais*, et la lettre *a*, qui sont prononcés respectivement *oué*, *a* et *aw*..... Les mots *oiseau*, *foi*, *loi*. *roi* étaient prononcés par Molière, par Louis XIV, et, en ce qui regarde le mot *roi*, aussi récemment que 1830, par Lafayette, *ouèzseau*, *ioué*, *loué*, *roué*.

" Les sons usités parmi les parisiens modernes étaient déjà signalés par Palsgrave, auteur de la première grammaire française, en 1530 ; et Molière, près d'un siècle et demi plus tard, s'en moquait comme d'une prononciation vulgaire et bouffonne. On voit dans le *Misanthrope* :

Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie,
Il faut bien le payer de la même monnaie.

" Les derniers mots de chacun de ces deux vers étaient évidemment mis là pour rimer

ensemble ; mais, d'après la prononciation actuelle des parisiens, cette rime n'est plus possible : *joie* devait donc se prononcer *joué*. Un éditeur attache à ces deux lignes la note suivante : " joué et monnaie ne rimeraient plus aujourd'hui."

Dans certaines campagnes, nos gens disent : *ma foué* ; presque partout on rencontre *ma foi* nettement accentué. Même remarque pour la terminaison *ais*, dont quelques-uns font *é* sec. *Ouèzseau* est aussi prononcé ; nous n'avons jamais entendu *loué*, *roué*, pour *loi* et *roi*.

Le langage dominant dans la province de Québec, bien qu'ayant une teinte normande, est le français, autrement dit le produit de l'Ile-de-France dans une bonne proportion, et l'on peut s'en assurer en le comparant par contraste avec la littérature des îles de la Manche, si l'on veut, ainsi qu'avec la littérature ancienne de la Normandie. Dans *Fiailles de la Fouarêt* (les feuilles de la forêt) composées récemment en Bourgogne, ont lit :

> V'lâ l'esprit, l'cueur, et la vouaix,
> D'yun qui rime au fond du bouais.

Ce qu'il n'est pas possible de regarder comme des vers écrits à Québec, Montréal ou Ottawa.

Voici deux stances d'un poême intitulé *l'Etai*, expression bourguignonne pour été :

Savoûs l'art de vivre bien
Et d'être terjours content ?
C'hest de n'se gênaïr de rien
Et d'prendre tout taï qui vient.

Si fait calme, ou s'il 'ya du vent,
Si fait caud, ou si fait fred,
Priaïz l'bouan Guiu, r'merciaïz l'en,
Et vous seraïz, ma fé, d'qué.

Les Canadiens ne se reconnaissent pas là-dedans.

***

Il est toujours de mode de nous reprocher notre accent. A cela, nos auteurs opposent des pages sans réplique. Le français s'y trouve avec son poids, sa rectitude, et son trait inévitable.

Mais, dit-on, c'est affaire de plume, vous échappez par la tangente. Ecrire n'est pas parler. Reste notre accent. Il n'est pas parisien ; il est patoisé, ou, si vous voulez, il est normand.

Il n'est pas parisien parce que,dans le sens qu'on attache à ce mot, nous n'en voulons pas. Il rappelle le normand—pourtant il n'a pas le côté désagréable du normand.

Qu'est-il donc ?

Il est canadien.

On accorde que les provinces de l'ancienne France avaient et ont encore chacune son accent. Nous refuserait-on d'avoir créé un accent nous aussi—dans cette province du Canada qui est un démembrement de l'ancienne France et qui n'a rien emprunté aux variations du langage français depuis un siècle et demi au moins ?

Pourquoi ne dirions-nous pas *notre accent* puisque des étrangers, qui ne savent ni le français moderne ni surtout le vieux français, parlent du *patois* canadien sans savoir ce que c'est qu'un patois ?

Un de nos amis qui a beaucoup voyagé, nous disait : "Savez-vous en quel lieu on parle le meilleur français ? Je vais vous le dire. Chaque province de la France prétend avoir droit à la palme. Paris, qui n'a pas qu'un lan-

gage, mais qui en a cent, ne veut pas souffrir de rivalité. Les Suisses sont très fiers de parler le plus pur français du monde. Leur prétention est cependant contrebalancée par les Belges qui se piquent d'avoir atteint la perfection en ce genre. Dans l'Amérique du Sud, la colonie importante de la Plata n'entend aucunement qu'on l'accuse de faiblesse sous ce rapport—et voilà le Canada qui entre aussi en lice ! Comment nous démêler dans tout cela !"

Eh ! bravo ! cela montre au moins que la famille française est grande. Quant au procès, qu'il aille, sans être vidé, jusqu'à la fin des temps, et ce sera superbe : nous tâcherons de nous surpasser les uns les autres dans la connaissance et la pratique de la langue, ce qui nous permettra de nous corriger, car nous avons des défauts.

Le dernier Français avec lequel nous avons conversé et qui est né à la Rochelle, pense reconnaître ici comme accent dominant celui de l'Aunis et du Poitou.

Il aurait raison si la Normandie n'avait pas existée, car, selon toute apparence, le normand domine encore plus ici que l'accent des Charentes.

Nous avons *notre* accent. Il s'agirait de le décomposer pour y ressaisir les bribes de quatre ou cinq accents d'autrefois. Nous n'avons pas cette prétention. Le monde est rempli de savants qui font métier de ces sortes d'études.

On a nié jusqu'à notre force physique ! On peut nier n'importe quoi, mais qu'est-ce que cela prouve ?

Ne sait-on pas que, depuis un siècle, notre rôle consiste à répondre à des accusations gratuites ? Un de nos publicistes l'a dit : nous devons avoir raison deux fois et le prouver quatre fois—et encore cela ne suffit pas toujours.

Que n'a-t-on pas inventé pour nous reléguer au rang de race inférieure.

Longtemps après la conquête, on voulait faire croire pour nous nuire, que nous cherchions à rappeler le gouvernement français. C'était faux, Dieu merci !

Ensuite est venu le reproche de ne pas comprendre les institutions britanniques. Nous avons prouvé à qui l'a voulu (et même à ceux qui ne le voulaient pas), que nous savions nous en servir mieux que les Anglais du Canada.

Puis on a prétendu que nous étions dépourvus d'instruction. En réponse nous avons démontré de combien nous dominions nos voisins sous ce rapport.

On nous oppose quelques écrivains instruits, des gens respectables qui ont dit ceci et cela de nous...

—Messieurs, vous n'avez fait que passer à travers le pays. On juge mal ce que l'on voit si peu. Erreur n'est pas compte.

Nous avons notre accent. Il est clair et net. Il n'est pas expressif—c'est son défaut. Nous parlons dolemment, même lorsque nous nous animons. Ceci est surtout remarquable à la campagne. Les mots subissent trop une même et unique note dans notre bouche. C'est ce dont il faudrait nous défaire si nous entrions sur la grande scène française, ou si nous nous

mettions à soigner notre langage—ce qui est fort désirable. Dans tous les pays du monde, le peuple, du haut en bas de l'échelle, est d'une négligence notable à l'égard de sa langue. Nous ne sommes pas pires que les autres.

Le grand théâtre, à Paris, sert de modèle pour le langage parlé. Y admet-on les accents de province ? Jamais. Un acteur qui a " un accent " est forcé de l'abandonner pour apprendre à parler franc. Ni les fantaisies des langues parisiennes, ni les capricieuses prononciations du midi. du nord. de l'est ou de l'ouest, n'y sont tolérées. Et quand l'acteur a dépouillé le vieil homme, quand on lui ouvre la scène, il est étonnant combien son accent se rapproche du nôtre. Ceci est tellement vrai que les Canadiens sont compris sans le moindre embarras dans tous les pays du monde où l'on parle français et dans toutes les parties de la France où un acteur français peut être compris, ce qui n'arrive pas partout, on le sait.

Ceci ne veut pas dire que chacun de nous possède sa langue à la perfection. Entre

l'homme de l'art et le premier venu, il y a une distance. Il n'existe aucune nation chez laquelle toutes les classes parlent correctement.

Mais où a-t-on vu un Français qui ne se soit pas trouvé à l'aise en nous entendant parler ? C'est exactement comme au théâtre. En dehors de l'élément Canadien, si ce même Français passe d'un groupe à un autre, dans n'importe quelle partie du monde, combien de fois sera-t-il mis à *quia* par des Français ? Plus souvent qu'il ne le voudrait !

Pourquoi ne répondrions-nous pas à cette remarque si fréquente dans la bouche des Anglais : " Les Canadiens n'ont pas l'accent parisien." Cela signifie-t-il que nous parlions moins bien qu'en France.

Non ! nous n'avons pas l'accent parisien et c'est tant mieux !

Dans Paris, cette grande capitale qui fait, à juste titre, l'admiration du monde, il s'en faut que tout soit admirable. Le peuple s'y est composé un argot ; les ignorants s'y exercent à psalmodier des bouts de phrases, sans penser à les finir. Est-ce là du français ? Est-ce

franc ? Est-ce intelligible, comme le veut le français de bonne veine ?

A Paris, l'horreur de l'accent a fait naître un chantonnement que ni la tribune, ni la bonne conversation, ni le théâtre ne veulent subir. Faut-il nous blâmer de ne pas donner dans cette musique ?

Citons encore M. James Roy :

" Ce n'est pas le français du Canada qui a changé ou dégénéré ; c'est plutôt le français de Paris qui, pressé par l'influence croissante de l'accent des basses classes depuis la révolution de 1789, a abandonné sa vieille prononciation pour en adopter une qui est encore plus éloignée de celle du Canada que des sources du latin mérovingien et du latin des soldats de César. Les sons du vieux langage étaient même devenus étrangers à Paris et à Versailles dès la fin du dix-septième siècle même, mais les habitants de Rouen et de Falaise (pays des Canadiens, les avaient conservés.

" Au point de vue philologique, le français du Canada est donc plus pur que celui de Paris. Tant par des expressions comparées que par la prononciation, on peut voir que le français du Canada n'est pas une corrup-

tion de celui de Paris. Si l'idiome canadien n'est pas toujours grammatical, c'est plutôt à cause d'un changement d'opinion survenu chez les grammairiens de France que par suite d'altérations produites au Canada."

La parenté, la filiation directe de notre langage est établie par ce raisonnement et par mille preuves faciles à obtenir. S'en suit-il que nous parlions tout à fait comme les Normands ? Non. L'accent du nord de la France se reconnait chez nous instantanément, mais nous nous exprimons avec plus de pureté que nos parents de là-bas.

Un reproche assez singulier nous a été fait. Il s'agit, par exemple, de prononcer les mots *soir*, *chat*. Avec ces deux syllabes on prétend nous confondre, nous convaincre du crime d'ignorance en fait de langage.

Nous prononçons *souere*, tel qu'on l'écrivait en *notre temps* et tel que Molière le prononçait devant Louis XIV. Les novateurs ouvrent la bouche toute grande pour lâcher ce mot et ils le font partir du gosier : *souar*. Le son que l'on produit de cette manière est empoulé et s'écarte du français.

Le *chat* est autrement sérieux ! Un Canadien prononce *chat*. Ici apparait le Normand. Mais hâtons-nous de dire que l'â circonflexe n'est pas toujours employé par nous hors de propos. La moindre attention y remédierait chez les gens instruits.

Un Canadien dira : " malgré sa cabale, il ne gâgne rien." "Gageons qu'il pâlira." " Je suis Canadien."

Dans les mots *cabale, gageons, Canadien*, il donne à la lettre a le son voulu. Dans le mot *gagne*, il le change à tort et prononce *aw*. Puis, dans le mot *pâlira*, il a le soin de conserver ce dernier son (l'â circonflexe) qui est en effet nécessaire. Nous pourrions citer des centaines d'exemples semblables qui font voir que, en cela comme sur tout le reste, il n'y a pas de règle générale dans notre langage. Un peu d'attention, sur les bancs du collège, corrigerait ces défectuosités.

Les gens instruits, une fois dressés à se surveiller quand ils parlent, répandraient vite une bonne prononciation autour d'eux, et,

graduellement, tout le peuple s'en ressentirait.

Nous avons le ton dolent, un peu mort, de certaines contrées de la France. Il est difficile de dire si notre peuple s'en débarrassera jamais. Quelqu'un a émis l'opinion qu'il nous venait des Algonquins, mais c'est oublier notre histoire puisque nous avons toujours vécus en dehors du contact de ces sauvages, lesquels, d'ailleurs, n'étaient plus qu'une poignée insignifiante de nomades dès l'année 1650. Quant aux Iroquois ils n'étaient pas sur les territoires canadiens. C'est de France que vient ce *recto tono*, cette monotonie du langage de nos campagnes.

Nous ne mettons pas dans l'expression de la phrase cette chaleur, cette vie, ce mouvement qui caractérisent le français des habitants des villes de France car leurs paysans n'ont aucun feu. Un Canadien est tellement habitué à prononcer tous les mots sur la même note que lors même qu'il raconte une conversation supposée ou qu'il la répète après l'avoir entendue, c'est à peine si l'auditeur peut sui-

vre le fil, tant notre homme met peu de soin à indiquer par le ton de sa voix qu'une question est posée ou que la réplique arrive. C'est d'une note uniforme désespérante. Pour nous en corriger, il faudrait que les classes instruites s'imposassent l'obligation de soigner leur langage. Le peuple finirait par les imiter.

Toutefois, nous sommes en transformation sous ce rapport, du moins dans les villes. A venir jusque vers 1840, toute la province de Québec se composait de la contrée agricole. Nous avons maintenant une douzaine de villes dont les citadins s'expriment avec plus de couleurs que tout le reste du peuple. Dans nos discours d'élection, dans les conférences, en toute rencontre un peu solennelle, nous allons même jusqu'à égaler la verve parisienne—ce qui est l'excès du langage démonstratif.

***

Depuis 1830, nous avons eu une vingtaine d'écrivains qui ont fait campagne dans la presse au cri de *Corrigeons notre langage !*

Louables efforts qui ont donné de bons résultats généralement. L'épuration est manifeste et l'on voit très bien que nos gens un peu instruits aspirent à ne point conserver une langue fixe qui les retiendrait en arrière de la marche indiquée par la littérature de France.

Va sans dire que cela dégénère assez souvent en dispute sur les mots, tandis que le but serait de pénétrer le génie même de la langue et de le faire entendre à ceux qui désirent se *corriger*. Néanmoins, ce qui est gagné est gagné, de sorte que, loin de nous affaiblir, comme les étrangers le disent, nous nous fortifions. Cela est visible surtout dans les travaux de plume que produisent nos écrivains-amateurs, car amateurs nous sommes, puisque l'art d'écrire ne rapporte chez nous aucun argent. Tout se fait par amour de la cause, par patriotisme, comme on dit. C'est encore là un caractère au-dessus du laisser-aller que l'on nous reproche bien à tort.

Il est sorti de ces controverses une école qui ne jure que par le dictionnaire de l'Aca-

démie. Elle a bien raison en un sens, mais pourquoi rejeter nos anciennes locutions, si gentilles, si expressives, que l'Académie abandonne—sans bonne raison, en ce qui concerne le Canada, et sans motif valable en ce qui regarde la France. A tout moment, cette école de critiques nous reproche d'avoir fabriqué tel mot, telle expression, tandis qu'il n'en est rien, car ces termes sont du français de bon aloi du XVII siècle.

L'on s'applique beaucoup trop à faire disparaître des expressions, parfois très justes ou tout à fait poétiques qui sont regardées comme anciennes et passées de mode. C'est au dictionnaire de l'Académie qu'il faut nous en prendre, vu que ces personnes n'ont pas d'autre guide pour s'éclairer. L'Académie a biffé une foule de mots qu'elle rejette de ce que l'on nomme la langue nouvelle. Cela ne devrait pas nous induire à l'imiter. Le vieux français est riche en termes dont nous pouvons encore faire bon usage, et nous ne voyons pas pourquoi nous en priver.

Le dictionnaire de l'Académie est rarement

heureux dans le choix des expressions qu'il adopte de partout pour remplacer les anciennes. Bien souvent même il tourne au ridicule. La manie de changer de mode n'inspire pas toujours bien à propos les novateurs. Ainsi, les messagers des bureaux du gouvernement, qui sont chez nous de vrais messagers, porteurs de lettres, de messages, faisant des commissions en un mot, deviennent des *huissiers du contingent administratif* – quatre mots pour un, sans compter qu'ils ne sont pas des huissiers. Ils ne tiennent aucun registre, n'opèrent sur papier que lorsqu'ils endossent le chèque de leur salaire et, en un mot, font des commissions, des courses, portent des lettres ou des messages verbaux. Messagers ils sont.

On est allé jusqu'à dire que le terme *non-résident* appliqué à un propriétaire qui ne demeure pas dans son domaine, ou qui vit en dehors de la ville, de la localité, de la paroisse où il possède quelque chose, doit être transformé en *porterrien*. Se moquera t-on de nous ? L'argument que l'on donne est que *non-résident* serait anglais. Il est français aussi ! car

il est tout de suite intelligible à ceux qui ne parlent que cette langue.

Nombre de mots sont à la fois anglais et français, à cause des sources de la langue anglaise, sorties de chez nous en bons nombres. Il n'y a pas lieu de supprimer une expression juste parce que le voisin nous l'a empruntée. C'est tomber dans le baroque, tout simplement.

Au seizième siècle, le poète Ronsard mariait dans ses vers des mots étrangers aux termes de la langue française, et il produisit un véritable engouement pour ce genre de manipulation, mais, comme dit Boileau, " ce faste pédantesque " fut moqué par la suite. La langue que l'on nous prépare aura la même destinée, n'en déplaise à l'Académie.

Nous ne voyons pas la nécessité de faire usage d'un mot, uniquement parce qu'il est courant en France. Si nous avons un équivalent sortable, expressif, compris généralement, il est bon, il est à nous, servons-nous en. Qu'est-il besoin de recourir à des termes qu'il faut deviner ? Disons juste et droit, selon la coutume de nos pères.

Porterrien !...

La réforme n'est pas de ce côté. Elle gît dans la connaissance du génie de la langue, qui nous manque parce que nous n'étudions pas assez les vieux auteurs.

Si vous dites : j'ai "un siège réservé", tout le monde comprend que votre billet ne représente pas seulement un droit d'entrée, mais un siège retenu d'avance à telle place dans l'auditoire. On veut que nous disions : " billet de location". La belle affaire ! Le billet de location, c'est un permis qui vous autorise à choisir un lot de terre, par exemple, dans un endroit indiqué d'avance. Il est explicite, ce terme, et signifie : "j'ai localisé mon choix." Mais un siège réservé est un siège mis en réserve--et il nous importe fort peu que les Anglais expriment la même chose par *reserved seat.*

Ah ! quand vous nous reprochez "J'ai marié ma femme", vous avez raison ; c'est de l'anglais : *I married my wife.* Il faut dire : "J'ai épousé ma femme ; j'ai marié ma fille." Très bien alors ! Bornez-vous à signaler ces sortes

de fautes, trop communes parmi nous, car elles embrouillent le langage, tandis que la première qualité du français, c'est la clarté.

Un pianiste demande quel est le mot français pour désigner la clef qui sert à accorder les pianos. Les consulteurs du dictionnaire se donnent la peine de lui répondre ! Nous lui dirion :

– Si vous n'êtes pas pianiste, qu'est-ce que cela vous fait ? Si vous êtes pianiste, vous devriez le savoir. Et va te promener.

La paresse empêche celui-ci et celui-là d'apprendre le nom des instruments qu'il manie tous les jours dans son état ou profession. A quoi bon avoir pitié de ces indifférents et travailler pour eux ! Qu'ils croupissent, que diantre ! dans leur non-valeur.

Les collèges ont des professeurs qui ne savent pas les métiers, les affaires de l'administration publique—cela va de soi—aussi nous n'exigeons nullement qu'ils enseignent ces sciences à leurs élèves—mais le français ! le génie de la langue, c'est leur mission de le comprendre et de le répandre. Si la réforme

se porte sur ce point, on verra des miracles avant longtemps. La langue raisonnée, c'est la faculté de parler et d'écrire de manière à être compris sur l'heure. De plus, la logique de la langue est la logique de tout ce qui peut passer par l'esprit. On ne saurait être un petit philosophe, étant versé dans la conduite de la langue française : c'est la plus claire de celles qui ont existé et qui existent encore. Apprendre le mécanisme du français, cette parfaite gymnastique de l'esprit, c'est apprendre la règle de la raison.

Si l'art de coucher sa pensée sur le papier, avec suite et dans une forme serrée, faisait l'objet de notre enseignement, les élèves sortiraient des classes armés pour les combats de la vie active. Ils pourraient acquérir par la suite les connaissances techniques qui complètent l'instruction et savoir un jour comment se nomme une clef pour accorder les pianos — si la chose leur est nécessaire pour gagner leur vie.

Mais, s'ils ne savent pas manier leur langue ou leur plume, d'après des principes stables

et rationels, que deviendront-ils ? Jouer sur les *mots* ne constitue pas une somme suffisante de ressources, or c'est jouer sur rien du tout que de se bourrer la cervelle de termes de convention, la plupart du temps étrangers à l'existence que doivent mener ces enfants.

Loin de nous corriger, il s'agit d'apprendre. La bonne et solide langue française est ainsi faite qu'elle nous procure ce qui nous manque d'éducation, et cela par sa seule force, sa seule vertu et son agencement merveilleux. Raisonner sur notre langue c'est raisonner sur tout avec des moyens d'action qui triplent l'intelligence.

Là est le mystère de l'instruction publique. On ne fait rien qui vaille à coups de dictionnaire.

Pardon ! ces sortes de livres sont parfois très utiles. Voyez, par exemple, dans Webster, mot *emphatical*, il est employé par les Anglais pour signifier "avec force, d'une manière frappante". Voyez maintenant *emphatique* dans Bescherelle, il veut dire affection outrée dans l'expression, dans le ton de la voix, dans

le geste, aussi pensée poursoufflée, usage de grands mots qui détonnent et surfont les sujets dont on parle.

Que pensez-vous d'un Canadien qui "déclare emphatiquement" son opinion sur telle ou telle chose ? Il crie bien haut sa sottise, car il dit : " Je déclare avec une exagération idiote que l'affaire est comme ceci, non pas comme cela..."

Il se commet tous les jours de pareilles fautes et personne ne songe à les corriger— on cherche plutôt à nous faire adopter un langage renchéri, précieux, *chic* ! c'est-à-dire que l'on voudrait nous transformer en petits parisiens parisiennant. Pourquoi pas nous mettre à copier les cockneys de Londres ou autres excentriques de cette espèce qui abondent en Europe ?

Huissiers du contingent administratif !

Maître des requêtes, pour dire un gratte-papier de troisième classe !

Des termes européens, toujours pompeux, qui riment avec notre situation comme hallebarde avec miséricorde !

Ces refaiseurs de langue sont très mécontents de ce que nous avons déjà imprimé sur leur compte. Vont-ils s'en prendre également à des centaines de personnes qui se moquent d'eux ?

Figurez-vous des gens qui ont découvert l'existence du dictionnaire, qui croyent aux enseignements de ce livre et qui ne savent pas en tirer partie.

Il y a longtemps que nous traitons le dictionnaire actuel de l'Académie comme un ouvrage d'éreintés, et les autres dictionnaires comme un arsenal où il faut puiser avec précaution, car il y a là-dedans de la pointe et du tranchant. Vous le savez déjà, nous ne croyons pas aux dictionnaires d'une manière absolue, nous y croyons même très peu. Pourquoi donc vouloir nous citer toujours de ces sortes de livres comme des évangiles infaillibles ? Si nous vous demandions de prêter serment sur les cordons de vos souliers vous répondriez que ces cordons ne vous inspirent aucun respect.

Ce que vous êtes en train de faire si vous

parvenez à faire quelque chose, c'est une mauvaise copie du mauvais langage parisien

Ce cataplasme de mots appliqué à des gens qui n'étudient point leur langue, produit l'effet d'un emplâtre sur une jambe de bois.

La langue française s'est formée par le concours des circonstances, puis est arrivée l'Académie, dont tous les soins ont consisté à enregistrer les mots déjà en circulation, mais l'Académie n'en a jamais fait et ne pourra jamais en faire des mots ! Alors, quelle autorité voulez-vous qu'on lui reconnaisse, surtout lorsque nous avons quinze ou vingt distionnaires beaucoup plus savants que le sien et dont, pourtant, nous ne sommes pas toujours satisfaits.

Vouloir s'imposer des termes excentriques, uniquement parce qu'on les trouve dans un dictionnaire, c'est peu fait pour tenter ceux qui cherchent à s'éclairer.

Nous avons une population d'hommes réputés instruits mais qui sont incapables de prononcer ou d'écrire une phrase correctement. Enseignez-leur d'abord la grammaire ;

ensuite nous nous entendrons sur le choix des mots chics, recherchés, rares, les microbes du langage si vous voulez notre pensée.

Nous ne voulons pas rejeter un mot expressif, en usage, connu de tout le monde, pour y substituer une périphrase, comme l'Académie se le permet depuis quelques années.

Vous enlevez *messager* pour mettre *huissier du contingent administratif*.

Cela se fait à deux ! — même que vous aurez contre vous la masse du public.

Parceque votre dictionnaire ne mentionne que le mot *résident* dans le sens de *demeurer* en tel lieu, vous ne voulez pas qu'on s'en serve. C'est amusant, pour le moins ! De *résider* à *résident* nous nous entendons, sans demander permission à l'Académie.

Les quarante membres de l'Académie sont des bonshommes usés qui n'ont guère quitté la ville où ils gagnent leur pain et, par conséquent, sont d'une ignorance modèle sur tout le reste de l'univers. Et ce sont de semblables maîtres d'école qui nous enseigneraient comment appeler un portage, des

raquettes, un aviron, toutes choses dont ils ne connaissent rien !

Notre impiété vous scandalise. Si vous saviez le nombre de personnes qui ne s'occupent pas des Quarante et qui parlent et écrivent le français beaucoup mieux que les amateurs de dictionnaires !

Nous possédons, il est vrai, nous aussi, des dictionnaires, des lexiques des vocabulaires et nous les consultons, mais que de prudence il faut y mettre ! Les auteurs de ces ouvrages savants ignorent tant de choses ! C'est à cause de cela que nous avons dit plus haut : " il y a de la pointe et du tranchant ". Si vous suivez aveuglément les dictées de ces messieurs, ils vous conduisent bien souvent dans les fausses routes. Il n'est pas prudent de laisser les Canadiens jouer avec des armes dangereuses, à moins de leur inculquer au préalable une certaine dose d'instruction.

Instruisez-vous d'abord ; apprenez la grammaire, lisez des ouvrages sérieux ; on vous corrigera après, ou plutôt, vous pourrez vous corriger vous-même, parce que vous possé-

derez vous-même la bonne manière d'utiliser le dictionnaire—vous pourrez même vous en passer sans trop souffrir. C'est la grâce que nous vous souhaitons de tout notre cœur.

***

L'article qui suit a paru dans *La Minerve* du 22 octobre 1880 et est, croyons-nous, de J.-A.-N. Provencher, l'un des journalistes les plus remarquables du Canada, disparu trop tôt de ce monde :

" Il y a quelques jours, en faisant la revue des deux discours récemment prononcés par un de nos littérateurs les plus éminents, M. Chauveau, sur notre littérature nationale, le *Globe* revenait sur cette ancienne et toujours nouvelle question de l'usage de la langue française dans la province de Québec, et il nous conseille, dans notre propre intérêt, de l'abandonner, pour entrer dans le courant de la civilisation américaine et britannique.

Cette pauvre langue française, elle a fait couler assez d'encre pour noircir toute autre réputation que la sienne ; elle a suscité assez de flots d'éloquence pour faire disparaître toutes les institutions moins enracinées ; et

on a dépensé à la discuter, un temps qui aurait été suffisant pour l'apprendre.

Et nous comprenons qu'elle fournisse encore pendant longtemps un thème toujours intéressant aux hommes politiques, aux littérateurs, aux historiens, aux philologues et aux antiquaires. Au Canada surtout, nous comprenons qu'elle présente, dans son usage ordinaire et officiel, certains caractères particuliers qui doivent un peu frapper les étrangers. Avec l'esprit d'assimilation que croient posséder les Anglais—mais bien à tort—ils ne s'expliquent pas comment un quart ou un tiers des habitants continuent à parler français, et insistent pour parler français, lorsqu'il y aurait tant d'avantages pour eux à ne faire usage que de la langue anglaise.

Cette impression est réflétée par le *Globe*. Ajoutons que l'article est écrit sans passion, sans violence, de bonne foi, et digne d'être apprécié de même.

On ne peut pas toujours en dire autant d'autres feuilles où le fanatisme le dispute à l'ignorance, et qui ne peuvent parler de notre nationalité sans cracher dessus. Le *Globe* lui même est loin d'avoir été toujours irréprochable à cet égard.

L'erreur principale que nous trouvons dans

ces écrits, ou du moins le fonds de la pensée des écrivains, c'est que la province de Québec est la seule à présenter le phénomène d'une race étrangère dans son propre pays, la seule à perpétuer les traditions d'une race conquise si longtemps après la conquête,perpétuant encore une vie sociale et littéraire en dehors de son entourage. Et on en conclut q'une modification serait nécessaire.

D'abord, on voudrait changer qu'on ne le pourrait pas. On s'imagine toujours que la navigation à vapeur, les chemins de fer, le télégraphe, peuvent toujours,en un clin-d'œil, révolutionner un pays. C'est une erreur. Il y a des choses qui ne changent pas, à moins qu'on y mette le temps, et ce temps est très long, et les exigences du temps sont tellement connues que la jurisprudence les a admis dans une multitude de cas.

En Europe, où les nations sont formées, généralement, de races disparates, on a toujours fini par reconnaître les droits de la langue des habitants, quelque peu nombreux qu'ils fussent.

Dans l'empire autrichien,les Magyars parlent encore leur langage, bien qu'ils aient été incorporés à l'Empire Romain, du temps qu'il y avait un Empire Romain.

La pauvre Pologne n'a pas perdu sa langue bien qu'on ait un peu essayé de la lui enlever tant en Russie qu'en Prusse et en Autriche.

La France n'a jamais seulement tenté de faire disparaître la langue allemande de l'Alsace, durant les deux cents ans qu'elle lui a appartenue.

La Prusse suit maintenant une politique différente, et travaille à l'anéantissement de la langue française dans ses nouvelles conquêtes, mais elle est obligée de convenir que jusqu'à présent, elle n'a pas eu de succès ; et l'avenir démontrera de plus en plus l'inutilité de ses tentatives.

La Bretagne elle-même, qui fournit à la France ses soldats les plus dévoués et ses défenseurs les plus fidèles, parle encore, en grande partie, la vieille langue bretonne, quoique la province fasse partie de la France depuis 1491.

En Suisse, la population parle trois langues, le français, l'allemand et l'italien, et au conseil fédéral, comme dans notre chambre des communes, chacune de ces langues est également admise et comprise.

La Belgique se compose de deux races bien distinctes, les Wallons et les Flamands, et ces derniers parlent encore une espèce d'alle-

mand corrompu qui indique leur origine ; ils ont leurs journaux, leur littérature, et bien que tout le monde comprenne le français, la langue flamande est très-usitée dans les tribunaux, dans les assemblées publiques et dans les relations ordinaires.

Trois gouvernements, outre ceux de France et de Belgique, font encore usage de la langue française dans leurs relations diplomatiques : ceux de Russie, d'Autriche-Hongrie et de Grèce ; ce qui prouve, après tout, qu'on a encore, même dans les pays étrangers, un peu de respect et d'attention pour notre idiôme.

Le comte de Bismark lui-même, qui ne porte pas dans son cœur le pays auquel il a fait une guerre si acharnée, a eu, un jour, la fantaisie d'envoyer au gouvernement russe une dépêche diplomatique en allemand ; M. Gortschokoff lui a répondu en russe, et comme cette langue n'est connue de personne, M. de Bismark a dû renoncer, avec la Russie du moins, à ses ambitions pan-germaniques, et revenir au français.

Passons maintenant au Royaume-Uni, et nous verrons que les différents dialectes de ses habitants y sont encore en grand honneur. Le celte en Irlande, et le gallois en Ecosse et dans le pays de Galles accusent une origine

différente des Saxons ou des conquérants de Guillaume. Il n'y a pas plus de deux ans qu'une chaire a été créée dans une grande université spécialement pour l'étude de la langue et de la littérature galloise.

On voit qu'on n'a pas, au centre de l'empire, de préjugés contre les langues étrangères.

A Jersey, qui appartient à l'Angleterre depuis la conquête, la législature a refusé de recevoir une requête parce qu'elle était écrite en anglais.

Il y aurait une jolie scène, si la législature de Québec en faisait autant, et pourtant, comme proportion de population, notre province est aussi française que peut l'être l'île de Jersey.

A l'île Maurice on continue encore à parle français, quoique la colonie soit passée sous le régime anglais depuis soixante-et-dix ans. Et nous pourrions citer une foule d'autres colonies qui sont dans le même cas, et où la domination politique n'a pas fait disparaître le dialecte indigène.

A Londres même, des avocats français ont souvent plaidé dans leur propre langue, et il y a quelques semaines à peine, que M. Renan était appelé à donner une série de conférences devant un auditoire presque entièrement

composé de ministres des différentes sectes qui se disputent les âmes anglo-saxonnes. Tous ne comprenaient pas, sans doute, mais tous voulaient en avoir l'air.

Et si nous passons en Amérique, de quel droit veut-on nous conseiller d'échanger le français contre l'anglais, sous prétexte que celui-ci est le plus répandu ? D'abord, il n'est pas plus répandu. On le parle, il est vrai, dans les Etats-Unis, à part le Texas et la Louisiane, et dans le Canada, à part Québec. Cela donne un chiffre d'environ quarante millions. La population parlant espagnol et portugais, au Texas, au Mexique, dans les Antilles et dans l'Amérique du Sud, dépasse certainement cinquante millions. Si ce n'était qu'une question de chiffre, nous devrions donc apprendre l'espagnol.

Au Etats-Unis même, il y a une tendance à concéder aux minorités non-anglaises l'usage officiel de leur langue. L'espagnol au Texas et le français à la Louisiane ont été reconnus depuis longtemps. Maintenant, les Allemands à l'ouest réclament le même droit ainsi que les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre, et ils vont très-probablement l'obtenir.

Il en est de même à Manitoba, pour les co-

lonies mennonites, où l'allemand est enseigné dans les écoles établies par le gouvernement, et où on a pris la peine de faire traduire et publier en allemand plusieurs lois et documents officiels.

C'est un préjugé de croire que la pratique du français nous empêche d'apprendre l'anglais ; tout le monde peut en avoir la preuve. Nous éprouvons chaque jour la nécessité de nous familiraiser avec la langue du commerce par excellence, mais nous ne gagnerons rien à oublier ou renier la langue qui est par excellence celle de la littérature et de la conversation.

Un homme qui sait plusieurs langues vit d'autant. Il a des manières de penser, des nuances d'idées, des tournures d'expressions, une justesse de perception qu'il n'aurait pas s'il ne savait qu'une langue. Son fonds d'idées est augmenté de tous les mots qui ne peuvent pas être traduits, et il y en a beaucoup.

Non seulement la langue française ne disparaîtra pas, mais elle s'affirme chaque jour davantage. Dans quelques comtés de l'Ouest, dans la région de l'Ottawa, dans les cantons de l'Est, dans nos villes, elle gagne énormément de terrain, et le prochain recensement

le démontrera. Ce n'est certainement pas le temps pour nous de la jeter aux orties comme une institution désormais inutile ou embarrassante.

Au contraire, c'est notre sentiment, notre désir, notre tendance, notre devoir de favoriser ses progrès et de la placer sur un piédestal assez élevé et assez solide pour que ses ennemis ne puissent prévaloir contre elle, et que les gens intelligents la trouvent digne de leur respect."

***

Dans un récit de voyage publié par la *Revue des Deux-Mondes*, où il est parlé du Bas-Canada et des Canadiens-français uniquement, on rencontre, dans un seul petit chapitre de six pages, les mots suivants qui s'y trouvent sans commentaire ni traduction : *Settlement*, *french colonists*, *gentry*, *nobility*, *grey nuns*, *lumberer*, *comforter*, *raft*, *Eastern Townships*, *Red-River*, *Ship's stores*.....

Pourquoi l'écrivain ne se sert-il point des mots français correspondant, et dont nous faisons usage ? Evidemment pour produire plus d'effet. Il appartient à une certaine

littérature à la mode du jour qui s'exerce à saisir la "couleur locale" sur le vif. Et voilà comment ce baragouinage français-anglais cadre si agréablement avec son texte. Nouvelle manière de nous défigurer.

La langue anglaise ne s'est point emparé de nous. Nous sommes cependant un peu entamés par elle, mais Paris même est moins que toute autre ville en droit de nous reprocher quelques anglicismes qui se sont faufilés au Palais et dans les discours des élections. Ouvrons les journaux de la grande capitale ; leurs articles sont lardés de mots anglais, et de mots comme ceux-ci, par exemple.—prenons au hasard : *Waiter*, *Eating-house*, *Police*, *News*, *Sweetheart*, *Car*, *Square*, *Mutton Chops*, *Hand-Book*, *Match*, *Boating*, *Post Stamps*, *Winner*, *Blue Books* et *Yellow-Books*, (documents officiels des Chambres), *Fare*, *Ticket*, *Velvet*.....etc. Les parisiens font usage de six cents mots anglais dont les équivalents en langue française sont connus de tout le monde, et ont plus de grâce que les mots anglais. Nous n'en sommés pas encore là. Dieu merci !

L'anglais nous menace plus que le peuple de Paris : il est à nos portes et même parmi nous. Il peut mettre sérieusement en péril la langue française au Canada. La manie de parler anglais, ou même d'introduire des anglicismes dans le langage ordinaire est condamnable au premier chef. La plaie existe, elle s'agrandit, et deviendra incurable, si une salutaire réaction n'est pas produite avant longtemps par les hommes jaloux de l'honneur de notre race et des souvenirs que la langue française porte avec elle dans ce pays fondé par nos ancêtres. A aucun titre un Canadien-français ne doit abandonner sa langue elle a conquis assez de gloire pour qu'un pareil héritage ne soit pas laissé au bord du chemin.

La population française de la province de Québec dépasse un million d'âmes et se trouve située d'une manière à ne pas craindre l'envahissement de l'anglais, mais l'autre million, qui est dans Ontario et la Nouvelle-Angleterre est peut-être aventuré sous ce rapport.

Ceux qui délaissent le français sous le

futile prétexte que pour le bien connaître il faut du travail, se dénoncent par le fait même comme incapables de rien entreprendre de sérieux.

Si on objecte qu'il est plus facile de se rendre l'anglais familier, on commet encore une erreur. L'anglais que l'on apprend, soi-disant, est une pauvre langue. Il est constant que presque personne ne se donne la peine de l'étudier : à l'heure qu'il est, l'on n'acquiert proprement ni l'une ni l'autre langue. Telle est la vérité, ayons le courage de la dire. Quand l'ignorance et l'apathie nous font négliger les ressources qui nous sont propres (notre langue) il n'est guère probable que nous exploitions celles des autres.

A l'heure qu'il est, dans les villes surtout, il y a une foule de personnes qui " parlent les deux langues " et qui ne connaissent ni l'une ni l'autre. Cela va de soi. On n'est pas blâmable de savoir se tirer d'affaire selon le besoin — mais c'est autre chose lorsqu'un Canadien renonce à sa langue " trop difficile à apprendre " pour se condamner à bara

gouiner toute sa vie une langue qu'il n'acquiert qu'imparfaitement. Il y a là ridicule et lâcheté. Que penser d'un homme qui, par ignorance, apathie ou autrement, néglige les ressources particulières à sa race et prétend se servir de celles des autres peuples ! Est-ce que son apathie, son imbécilité pour tout dire, ne le suivront pas sur ce terrain nouveau ? Certainement, et il deviendra de plus en plus un être déplacé, ni chair ni poisson.

On croit, généralement, qu'il suffit d'échanger quelques paroles banales dans la langue anglaise et que tout est bien. Or, il reste tout à apprendre ! Les incorrections qui sont répréhensibles en français ne peuvent devenir des qualités dans une autre langue. Personne ne contestera que nos compatriotes se mettent très peu en peine d'acquérir le véritable accent anglais et qu'ils ne prennent pas le moindre souci de la grammaire et des règles de cette langue. Les étrangers nous excusent voyant que cette langue n'est pas la nôtre et que eux-mêmes sont pour la plupart incapables de comprendre quelques mots de français.

Cette indulgence ne signifie pas que nous parlions correctement leur langue ni qu'elle s'apprenne facilement comme le veut la croyance populaire.

Q'un Canadien instruit se fasse un devoir d'apprendre l'anglais, à la bonne heure ! Mais qu'un ignorant veuille nous faire croire qu'il " préfère " l'anglais, c'est un peu raide ! A l'un comme à l'autre, nous devons dire en somme, qu'ils ne doivent jamais donner le pas à l'anglais sur leur idiome maternel. Ne sacrifions pas nos ressources.

Et ne disons pas que, dans ces conditions, la langue française risque de se voir absorber par l'autre. Que l'on apprenne le français d'abord, qu'on étudie l'anglais ensuite—et, comme l'exemple le prouve partout autour de nous, nul ne sera tenté de se priver du secours de l'un ou de l'autre.

" Un homme qui ne sait qu'une langue n'en vaut qu'un ; un homme qui sait quatre langues en vaut quatre " (Frédéric le Grand).

Un Canadien instruit a la clef de toutes les connaissances humaines. S'il aborde un

jour la langue anglaise, il l'apprendra mieux que les Anglais eux-mêmes. Le voilà possédant les deux langues les plus répandues sur le globe ; il s'inspire aux sources de la littérature et de la science des deux plus fortes races des temps modernes. C'est un homme double. Les Anglais n'ont pas cet avantage.

***

C'est à force de l'écrire qu'on apprend le mieux une langue. Que vous habitiez Rome, Madrid, Worcester ou Montréal, si vous avez sous la main une bibliothèque française et si vous étudiez avec soin, votre langue sera pure comme celle de Chateaubriand, Bernardin de Saint-Pierre, de Maistre, Donoso Cortès, Humboldt et d'autres, qui ont produit leurs chefs d'œuvre en dehors de la France. Dans ces conditions, la science du français écrit est de toutes les contrées.

En est-il de même de la langue parlée ! Pas tout à fait. La connaissance de la propriété des termes, l'étendue du vocabulaire, l'art d'agencer la phrase, sont autant de richesses

acquises par le travail, et dont l'emploi varie considérablement dans le discours, selon le centre où l'on opère. Il s'en suit que el Canadien d'aujourd'hui qui écrit avec correction et élégance parle parfois d'une manière pitoyable, non pas qu'il fasse usage d'un patois, mais parce qu'il n'est pas habitué à s'entretenir avec des personnes dont la conversation polie, facile, savante, inviterait son esprit à exprimer tout haut ce qu'il sait si bien mettre sur le papier.

Cela provient d'un défaut d'éducation.

Dans nos collèges, par crainte de l'affectation, on n'enseigne pas la prononciation. Presque aucun de nous ne sait articuler. De là cette négligence déplorable dont la langue parlée souffre et qui enlève des ressources à nos orateurs, du charme à tous nos discours. Nous présentons le phénomène d'hommes qui bredouillent et balbutient, mais qui écrivent correctement quand ils veulent s'en donner la peine. Le vieil accent y gagne peut-être de n'être pas oublié, et encore on ne saurait l'affirmer ! L'oreille, en tous cas, ne s'en accommode guère.

Nos couvents donnent à présent dans la réforme du langage. Ils le réforment si bien que rien au monde n'égale le comique de la prononciation qu'ils nous imposent. Nous avons même des religieuses de langue anglaise qui enseignent le *français* à nos Canadiennes ! On prétend que ces personnes ont plus que nous l'accent français...

Qui nous délivrera de cet accent guindé.

Il y a instruction et éducation. Nous sommes suffisamment instruits dans nos collèges, mais, au point de vue du respect de la langue. il n'y a pas à se le cacher, nous sommes très-mal élevés. Tant que les professeurs n'auront pas réagi contre cette déplorable négligence, nous parlerons de travers et nous donnerons lieu aux étrangers de croire que nous faisons fi ! de la langue de nos pères.

Nous possédons les éléments qui créent une littérature. Nés sur ce sol nouveau, élevés dans les traditions canadiennes, forcés de porter les armes et de défendre contre l'étranger tout ce qui leur est cher, nos gens sont essentiellement *Canadiens* et ne peuvent

être autres sans se perdre. La majorité des écrivains de langue anglaise dans la confédération sont venus d'Europe—aussi diffèrent-ils beaucoup des nôtres. Ce qui est plus étrange, c'est que les uns ne connaissent pas les autres : les livres français ne sortent guère de la province de Québec ; les livres anglais n'y entrent presque pas. Vivant dans la même maison, nous ne passons pas par le même escalier.

Un voisin du Canada, mais un voisin qui a l'air d'être tombé de la lune, tant il ignore ce qui se passe ici, le *Courrier des Etats-Unis*, en un mot, nous décoche de temps à autre un compliment, comme celui-ci, par exemple : " La race française perd son influence en Amérique. Elle est chaque jour rayée du livre de la propriété conquise par ses sueurs. Elle s'est conservée au Canada, parce qu'elle n'a pas eu de concurrence (! ! !), mais en quel état d'ignorance, de sujétion, de routine et de superstition ! "

Le même *Courrier des Etats-Unis* donne à ses lecteurs une idée du " patois normand fort

curieux que parlent les Canadiens." C'est un plat d'horreurs :

"Un jou qui dégribouillai d'liau comme pou l'amour du Bon Gieu, un laboureux abrié dans sa méson, les coutes accotés sus la table, racontit à ses éfants qu'étaient tout à l'entour de li, la fâble suivante, pendant qué, d'son côté la mère mettait d'laffaitement dans l'fricot qui cauffait sus l'cagnard, pou l'diné d'ses gens :

"Unne faie, un corbeau agrippait sur un baleux qu'était d'houn fromage blanc au lait calbot et i s'en fut s'juguer sur un gros nouyé pour y fère sa boustifaille."

Il y en a une pleine colonne.

M. Chauveau publiait dans le *Journal de l'Instruction Publique*, Québec, août 1876, l'article que voici :

"Nous sommes toujours fiers de faire parler de nous à l'étranger, surtout en France. Mais nous tenons à ce que l'on ait de nous une opinion juste dans notre ancienne mère-patrie, et rien ne nous blesse tant que les appréciations de certains publicistes qui semblent avoir vu notre pays à travers les lunettes de

la fantaisie. Pour ceux-là nous sommes sans pitié, et plus d'un d'entre nous a juré d'aller les dénoncer jusqu'à Paris. On comprendra donc pourquoi je veux ici analyser une étude faite par un écrivain sérieux.

Je citerai d'abord cet extrait qui me semble renfermer une critique bien méritée :

" Ce qui choque inévitablement une oreille française, ce sont les cahots et les chutes dans la conversation, même parmi les gens lettrés. Ainsi, fréquemment, les Canadiens-Français du meilleur monde hésitent, bégayent pour attendre le mot propre, la tournure de phrase qui leur font défaut. D'une période qu'ils n'ont point achevée, ils passent à une autre qu'ils ne complètent pas davantage, et à la fin ils suppléent à ce qu'ils voudraient dire par cet idiotisme de la conversation anglaise : *Vous savez, vous savez.*"

Ces lignes sont extraites d'un article publié dans la *Revue Britannique* par M. Francisque Michel, correspondant de l'Institut, section de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'auteur ne laisse pas de nous vouloir du bien, et plusieurs de ses appréciations, à part celle que nous venons de reproduire, sont assez justes ; mais la manière générale de l'article

est absolument fausse. Ainsi l'auteur raconte qu'il a fait une promenade dans nos campagnes ou dans les faubourgs de nos villes, qu'il a conversé avec un épicier, avec un paysan, avec son cocher, et il bourre cette conversation de tous les mots inconnus à l'Académie qu'il a pu recueillir durant le temps de son séjour au Canada. Il laisse croire qu'un seul interlocuteur lui a révélé tout ce dictionnaire inédit, et il ajoute ensuite : " Notre langue chez eux (les Canadiens) semble perdre du terrain." En usant d'un pareil procédé, il ne pouvait arriver à une autre conclusion. On sait pourtant que le contraire est vrai, et que, depuis dix ans surtout, le français fait de notables progrès dans notre pays, ou, si l'on veut, reprend le terrain perdu et se dégage graduellement de son alliage d'anglais.

En lisant ces choses, pauvres Canadiens que nous sommes, nous nous avouons dans l'intimité que ce n'est pas surtout la connaissance du français qui nous fait défaut, mais bieu l'esprit d'observation ; car de toute notre vie nous n'apercevons ce qu'un étranger

voit dans notre pays en le traversant à la course, pour y jouer du piano dans un concert ou simplement pour se rendre à l'océan.

Ne résistons pas à la tentation de laisser la parole à M. Francisque Michel lui-même, après nous être écoutés parler par sa bouche :

"Il n'y a pas d'auberge dans la paroisse mais quel besoin y en a-t-il ? chacune des maisons dont elle se compose est une excellente hôtellerie, prête à s'ouvrir aux voyageurs. Frappez à *la porte de n'importe* laquelle... Après la panse vient la danse, dit le proverbe ; les Canadiens, qui nous l'ont emprunté, le mettent en pratique, avec cette différence qu'ils se sont plus attachés à conserver nos vieilles chansons que nos contredances d'autrefois remplacées aujourd'hui par d'autres venues d'Angleterre, notamment par celle qui est connu sous le *nom* de "Speed the plough." Jean-Baptiste qui est *celui* qu'ils se donnent..."

Comme on le voit, si le *patois* canadien mérite d'être étudié, il y aurait aussi une jolie étude à faire sur le patois de M. Francisque Michel, correspondant de l'Institut, section de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

Mais il y aurait une autre étude encore plus piquante à faire sur cet écrivain. Veuillez rapprocher de la " critique méritée " que j'ai reproduite plus haut, les lignes suivantes extraites des *Mélanges* de M. Hubert Larue, de Québec, page 21 :

" Ils sont bien rares ceux d'entre nous qui, dans la conversation ordinaire n'hésite pas, ne bégaient pas à tout instant, pour attendre le mot propre, ou la tournure de phrase qui leur fait défaut. D'une phrase que nous n'avons pas complétée, nous passons à une autre que nous ne completons pas ; et, à la fin, nous suppléons à ce que nous voudrions dire par ces mots : " Vous savez, vous savez ".

M. Francisque Michel dit, dans une note où il est cité plusieurs opuscules canadiens, que le travail de M. Larue lui a " beaucoup servi ". Personne n'en doutera. Lisez encore et comparez :

M. LaRue	M. Michel
Ainsi, les marchands tailleurs vous demandent si vous voulez que votre pantalon soit *tight* ou *loose* ; les marchands de nou-	Les taiileurs vous demanderont si vous désirez que votre pantalon soit *tight* ou *loose*...Les marchands de nouveautés se pro-

veautés proclament qu'ils débitent des *marchandises sèches* (dry goods) : ce qui fait supposer tout naturellement que leurs voisins vendent des marchandises mouillées. Les commis-marchands vous présentent des gants de *kid*, et s'offrent à les *stretcher*. Ils veulent vous vendre un *scarf*, un *cloud*, des *hoops*, au plus bas prix, pour du *cash*, parce qu'ils *clairent* leur magasin et vident leur *stock*. Ils affichent parfois dans leurs vitrages des placards impayables ; tout le monde a vu celui-ci : *Grande vente pour vider*. Les marchands de farine exposent à vos yeux des *simples* (pour *samples*, échantillons) de leurs produits.

Il est entre bien d'autres, une tournure de phrase dont les clament négociants en marchandises sèches " dry goods ", ce qui doit sembler à un étranger l'indice d'une manœuvre déloyale, d'un parti pris de *déprimer* les denrées du voisin. Les mêmes vous présentent des gants de *kid* et s'offrent à les *stretcher* ; ils vous proposent une *scarf*, un *cloud*, des *hoops*, qu'ils vous *chargeront* au plus juste prix pour du *cash*, parce qu'ils *clairent* leur magasin et vident leur *stock*. Jetez plutôt les yeux sur leurs *bills* affichés à leurs carreaux : *Grande vente pour vider*. Les marchands de fleur de farine (c'est-à-dire en anglais *flour*) exposent à votre vue des *simples*, c'est-à-dire des échantillons (samples), des produits du pays...

Au palais de justice, dans la Chambre des

avocats abusent singulièrement et qu'ils devraient bien une fois pour toutes, bannir de leurs locutions judiciaires. A tous moments, vous les entendrez s'écrier : " Vos honneurs *savez*, vos honneurs *comprenez*". La construction grammaticale exigerait certainement : "Vos honneurs savent, vos honneurs comprennent ". Le verbe *voir*, paraît-il, à la troisième personne du singulier du futur présent, accolé au mot " Votre honneur ", aurait une consonnance désagréable pour l'oreille!...Je n'en dirai pas plus à l'adresse de nos avocats... lorsque vous avez le malheur de leur déplaire, rien ne les embarrasse moins que de vous *capiasser*.

Communes d'Ottawa ou dans les Chambres locales, on emploie nombre de locutions réprouvées par la grammaire française. A n'en citer qu'une seule, les orateurs disent à tout moment : " Vos honneurs savez, vos honneurs comprenez," au lieu de " Vos honneurs savent, vos honneurs comprennent. " Un avocat facétieux auquel je signalais un pareil solécisme, cherchait à le justifier en m'objectant le scandale qui arriverait si, s'adressant à un législateur ou à un magistrat, un orateur ou un membre du barreau lui disait " Votre Honneur verra." Il y aurait, ajoutait-il en riant, de quoi le *capiasser*.

Et ainsi de suite ; tout le travail de M. La-Rue y passe. La seule différence entre les

deux auteurs. c'est que l'un donne comme fautes générales, comme notre langage habituel, ce que l'autre nous reproche, à nous, ses compatriotes, comme de trop fréquentes exceptions et nous signale comme un ridicule en même temps qu'un péril. Et néanmoins l'écrivain français reprend M. LaRue pour avoir dit *en* Canada. De sa part, cette critique frise l'ingratitude.

M. Francisque Michel s'est fait remarquer par une histoire du commerce de Bordeaux et par ses recherches sur le pays des Basques : espérons que dans ces deux ouvrages il s'est montré plus *original* que dans l'étude dont nous venons de donner un aperçu."

***

Pour l'édification des personnes qui n'ont pas fait une étude spéciale de l'état de la langue en France sous Louis XIV, c'est à dire au temps où nos pères sont venus s'établir en Canada, nous reproduisons une lettre que M. l'abbé H.-R. Casgrain, de Québec, a livré à la presse en novembre 1897 :

" Les Français du vieux pays nous ont répété bien des fois, et nous disent encore, quand ils veulent nous être agréables, que nous parlons le français du dix-septième siècle. La plupart d'entre nous prennent ce compliment sous toute réserve, car ils ne peuvent se dissimuler que trop souvent nous parlons un français détestable, nous surtout qui sommes rangés parmi la classe instruite. Aussi applaudissons-nous de tout cœur aux efforts qui se font depuis quelques années, particulièrement dans nos maisons d'éducation, pour la réforme du langage, surtout celle de la prononciation.

Hier, en passant sur le marché, j'entendais crier une revendeuse qui regardait les petits moineaux sur la neige de la rue : " *Je crais qui vont avoir frèt st hiver ; i mangent aisément à st heure ; mais bin vite on en trouvera quèqu'un de morts ; i vont se cacher par bandes su note fenil ; i zaiment ça.*".

Quel baragouin, me disais-je. En bon français, on devrait dire : " *Je crois qu'ils vont avoir froid cet hiver. Ils mangent aisément à cette heure ; mais bien vite on en trouvera quelqu'un de mort. Ils vont se cacher par bandes sur notre fenil. Ils aiment cela.*"

Rentré chez moi, j'ouvre par hasard un

vieille grammaire française, précieuse comme un incunable, qui m'a été donnée par un ami. Ce n'est pas une grammaire ordinaire ; c'est une espèce de grammaire des grammaires qui n'a pas moins de 648 pages. L'exemplaire que j'ai entre les mains appartient à la *onzième édition*. Presque tous les écrivains périodiques, est-il dit dans la Préface, lui donnèrent leurs suffrages. Rollin l'approuva, et les membres de l'Université la reconnurent comme un livre classique. Elle servait de manuel aux enfants de France. En voici le titre : " *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, avec des observations sur l'orthographe, les accents, la prononciation, et un abrégé des règles de la versification française : dédiés à Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, par M. Restaut, avocat au Parlement et aux conseils du roi. Onzième édition, corrigée très exactement, et augmentée de la vie de l'auteur. A Paris, aux dépens de Lottin, le jeune, libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie, M. DCC. LXXIV. Avec approbation, et privilège du roi.*"

Or, au chapitre qui traite de la prononciation, je lis, pp. 562 et 563 : " On prononce en conversation *craire, je crais*, pour *croire, je crois ; frét* pour *froid*, etc.

" On ne prononce pas l'*l* dans *il* ou *ils* si le verbe suivant commence par une consonne. *Il mange*, *ils mangent*, se prononcent comme *i mange*, *i mangent*.

" Mais si le verbe suivant commence par une voyelle, l'*l* ne se prononce qu'au singulier, *il aime* ; *ils aiment*, il faut prononcer *i zaiment*.

" On ne fait pas entendre l'*r* dans *votre*, *notre*, quand ils sont pronoms possessifs absolus, c'est-à-dire quand ils précèdent leur substantif, et on prononce *note maison*, *vote chambre*."

" Il faut toujours prononcer l'*r* à la fin des mots terminés en *ar*, *eur*, *oir*, *our*, *ur*, comme dans *César*, *douleur*, *pouvoir*, *retour*, *obscur*, excepté dans la préposition *sur*, où l'on ne peut pas faire sonner l'*r* avant une consonne, en prononçant *sur lui* comme *su lui*."

Cet se prononce comme *st* et *cette* comme *ste*. Ainsi, quoiqu'on écrive *cet oiseau*, *cet honneur*, *cette femme*, il faut prononcer, *stoiseau*, *sthonneur*, *stefemme*.

Quelque, *quelqu'un*, se prononce aussi comme s'il y avait *quèque*, *quèqu'un* sans *l*.

Plus d'un lecteur sera ébahi en lisant ces règles de la prononciation française telles qu'elles étaient enseignées à Paris au siècle

dernier, notamment à la cour. Après les avoir lues, j'ai dû m'avouer que la revendeuse du marché parlait en bon français d'autrefois, comme les rois de France. Le même chapitre de la *prononciation* contient encore bien d'autres surprises que le manque d'espace m'empêche d'indiquer ici.

Les étrangers à la langue française qui prétendent que nos habitants parlent en patois, ferait bien de lire la grammaire de Restaut avant de se prononcer."

Nous verrions avec plaisir la publication des autres parties de l'ouvrage en question car elles renferment en raccourci ce que l'on trouve en détail dans l'histoire de la littérature française.

***

C'est-à-dire, pour terminer, que, sur cent personnes qui se mêlent de juger notre langage, il y en a quatre vingt-dix-neuf qui n'ont jamais étudié ces matières.

FIN

BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE

—o—

OUVRAGES PUBLIES

" LE DERNIER RECOLLET CANADIEN : LE FRÈRE LOUIS," par M. l'abbé Charles Trudelle ;

" UN CHANOINE DE L'ANCIEN CHAPITRE DE QUÉBEC : M. DE LA TOUR," par M. P.-J.-O. Chauveau ;

" UN HISTORIEN CANADIEN OUBLIÉ : LE DOCTEUR JACQUES LABRIE," par M. l'abbé Auguste Gosselin ;

" VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE," par M. Joseph Tassé ;

" LES CATACOMBES DE ROME," par Mgr Paul Bruchési ;

" ANNIBAL," par M. Napoléon Legendre ;

" LES DEUX ABBÉS DE FÉNELON," par M. l'abbé H.-A. Verreau ;

" A LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ EN FRANCE ET AU CANADA," par M. A.-D. DeCelles.

" LA LANGUE FRANÇAISE EN CANADA," par M. Benjamin Sulte.